

RÈGLEMENT -Volaille-

Version 2.0

01/08/2020

Règlement Registre AB - version 2.0 - 01/08/2020

1	INT	RODUCTION	
2	PRII	NCIPES DE BASE	5
2.2	1 Pr	incipes généraux	5
2.2	2 Ca	uplage à Sanitel-Med	
2			
5			
3.	I IN	troduction	8
3.2	2 In	scription	8
3.3	3 Tâ	ches des producteurs	9
3.4	4 Pc	rtail des producteurs	
	3.4.1	Procédure de lancement	11
	3.4.2	Fonctionnalités	15
	3.4.3	Résumé	17
	3.4.4	Enregistrements	
	3.4.5	Lots mis en place	23
	3.4.6	Rapports d'exploitation	25
	3.4.7	Procurations	
	3.4.8	Données relatives à l'exploitation	
	3.4.9	Donnees de connexion	
4	FIL (CONDUCTEUR FOURNISSEURS	
	1 1	traduction.	21
4	1 IN		
4.2	2 Tấ	ches des fournisseurs	
4.2	2 Tấ	ches des fournisseurs	
4.3 4.3	2 Tấ 3 Pc	ches des fournisseurs	31
4.2 4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1	ches des fournisseurs rtail des fournisseurs Procédure d'identification	
4.3 4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2	ches des fournisseurs rtail des fournisseurs Procédure d'identification Fonctionnalités Résumé	
4.3 4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4	ches des fournisseurs rtail des fournisseurs Procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées	
4.: 4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4	ches des fournisseurs rtail des fournisseurs Procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement	
4.: 4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel	31 33 33 42 43 44 44 44
4.: 4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4	ches des fournisseurs procédure d'identification Procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 53
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 53 53 56
4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med	31 33 33 42 43 44 44 44 44 44 50 53 56 56
4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4	 ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med 	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 50 53 56 56 56 59
4.:	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mapping	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 53 56 56 56 59 62
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes prescriptions Mes producteurs Mes producteurs	31 33 3 3 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports	31 33 33 42 43 44 44 44 44 44 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57 57
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.9	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées .1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement .2 Enregistrement de la médication via Excel .3 Enregistrement de la médication via les services en ligne .4 Modification d'un enregistrement .5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place .6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments	31 33 33 42 43 44 44 44 44 47 50 53 53 56 59
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10	ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées .1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement .2 Enregistrement de la médication via Excel .3 Enregistrement de la médication via les services en ligne .4 Modification d'un enregistrement .5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place .6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments Liste des médicaments Mon cabinet/ Mon exploitation	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10 4.3.11	ches des fournisseurs procédure d'identification. Fonctionnalités Résumé Données enregistrées. 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement. 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne. 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med. Mapping Mes producteurs Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments Mon cabinet/ Mon exploitation Paramètres Mon cabinet/ Mon exploitation	31 33 33 42 43 44 44 44 44 50 53 56 56 56 59 62 67 67 67 68 69
4.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10 4.3.11 <i>FIL</i> (ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments Liste des médicaments Mon cabinet/ Mon exploitation Paramètres CONDUCTEUR COUVOIRS	31 33 33 42 43 44 44 44 44 47 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56
4.3 4.3 5	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.10 4.3.10 FIL (ches des fournisseurs procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées .1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement .2 Enregistrement de la médication via Excel .3 Enregistrement de la médication via les services en ligne .4 Modification d'un enregistrement .5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place .6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med .6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med .6 Mapping .6 Mes prescriptions .6 Mes producteurs .7 Mes rapports .1 Liste des médicaments .7 Mon cabinet/ Mon exploitation .7 Paramètres	31 33 33 42 43 44 44 44 44 47 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56
4.3 4.3 5 5.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10 4.3.10 4.3.11 <i>FIL</i> (1 In 2 Co	ches des fournisseurs procédure d'identification. Fonctionnalités. Résumé. Données enregistrées. 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement. 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne. 4 Modification d'un enregistrement. 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med. Mapping Mes producteurs Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments Mon cabinet/ Mon exploitation Paramètres CONDUCTEUR COUVOIRS.	31 33 33 42 43 44 44 44 47 50 53 53 56 59 62 59 62 59 62 59 62 65 67 67 68 69 70 70 70
4.3 4.3 5.2 5.2	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10 4.3.11 <i>FIL</i> (1 In 2 Cc	ches des fournisseurs Procédure d'identification. Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement. 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne. 4 Modification d'un enregistrement. 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med. Mapping Mes producteurs Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments. Mon cabinet/ Mon exploitation Paramètres CONDUCTEUR COUVOIRS. troduction mapte rendu des tâches du couvoir	31 33 33 42 43 44 44 44 47 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56 56 59 62 62 65 67 67 67 67 67 67 70 70 70
4.3 4.3 5.3 5.3	2 Tấ 3 Pc 4.3.1 4.3.2 4.3.3 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.4 4.3.5 4.3.6 4.3.7 4.3.8 4.3.7 4.3.8 4.3.9 4.3.10 4.3.11 <i>FIL</i> (1 In 2 Cc 3 Pc	ches des fournisseurs Procédure d'identification Fonctionnalités Résumé Données enregistrées 1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement 2 Enregistrement de la médication via Excel 3 Enregistrement de la médication via les services en ligne 4 Modification d'un enregistrement 5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place 6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med Mapping Mes prescriptions. Mes producteurs Mes rapports Liste des médicaments Mon cabinet/ Mon exploitation Paramètres CONDUCTEUR COUVOIRS. Context Context Context Couvoir	31 33 33 42 43 44 44 44 47 50 53 56 56 56 56 56 56 56 56 56 59 62 62 65 67 67 67 67 67 67 67 70 70 70 70 70

	5.3.2	2 Enregistrement de lots uniques	71
	5.3	3.2.1 Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement	72
	5.3	3.2.2 Enregistrement de lots uniques via Excel	73
	5.3	3.2.3 Enregistrement de lots uniques via les services web	77
	5.3	3.2.4 Modification des données du lot	79
	5.3	3.2.5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place	81
	5.3.3	B Mappings	81
	5.3.4	Mon exploitation	
	5.3.5	5 Paramètres	85
6	со	ONDITIONS D'UTILISATION	
6.	1 (Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be	86
6.	2 (Conditions d'utilisation de l'application en ligne	88
6.	3 (Conditions d'utilisation du logo	89
7	PO	OLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	
8	HE	ELPDESK	
9	ΑΝ	NNEXES	
9.	1 4	Annexe 1A : Explication des champs des enregistrements	94
9.	24	Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs	101
9.	3 A	Annexe 1C : Liste pays d'origine	105
9.	4 4	Annexe 2 : Définitions	109
9.	5 A	Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation vo	olontaire 112
9.	6 A	Annexe 4 : Formulaire de demande d'adhésion couvoir	113

INTRODUCTION

1

Le 'Registre AB' (voir liste des définitions en annexe 2), développé à l'initiative de Belpork asbl (voir liste des définitions en annexe 2), a pour objectif principal de faire l'inventaire de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins. Le secteur avicole a suivi la même démarche sous l'impulsion de Belplume asbl (voir liste des définitions en annexe 2). Le 'Registre AB' est dès lors utilisé pour la collecte des données des secteurs avicole et porcin, ainsi que du bétail laitier depuis l'automne 2018.

Les données récoltées sont analysées à intervalles réguliers et intégrées dans un rapport d'exploitation individuel (voir liste des définitions en annexe 2) pour chaque participant (voir liste des définitions en annexe 2). Ce rapport d'exploitation permet aux exploitations participantes de se comparer aux autres participants, le but ultime du projet étant de développer une politique judicieuse et durable en matière d'antibiotiques.

Dans le but d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'utilisation responsable des antibiotiques et de la réduction de leur utilisation, il a été décidé de transférer la gestion du Registre AB à une organisation distincte : Registre AB asbl. Cette structure faîtière rassemble Belpork (secteur porcin), Belplume (secteur avicole) et IKM-Vlaanderen (secteur du bétail laitier).

Depuis le 27.02.2017, la loi impose l'enregistrement des antimicrobiens et des antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc dans le système de collecte des données des autorités fédérales belges dénommé Sanitel-Med (voir liste des définitions en annexe 2). Les enregistrements relatifs aux participants au Registre AB seront couplés au système Sanitel-Med depuis le Registre AB. Des informations détaillées relatives à ce couplage sont présentées au chapitre 2.2. Afin de permettre un couplage optimal, le logiciel du Registre AB a été adapté afin d'en assurer la compatibilité avec Sanitel-Med.

Le présent règlement explique les conditions et règles par rapport à l'utilisation du 'Registre AB'. Le présent règlement annule et remplace tous règlements précédents relatifs au 'Registre AB' ainsi que le fil conducteur pour les fournisseurs et les producteurs. Tout participant est tenu de reconnaître l'autorité du Conseil d'Administration de Belplume asbl. En cas de contentieux éventuels, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. Tout contentieux est soumis au droit belge.

PRINCIPES DE BASE

2

2.1 Principes généraux

 Le 'Registre AB est un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins et avicoles.

Le 'Registre AB' pour les volailles comprend un portail pour les couvoirs, un portail pour les fournisseurs et un portail pour les producteurs (voir liste des définitions en annexe 2), chacun disposant de droits et de fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les couvoirs (voir liste des définitions en annexe 2), explique l'utilisation du portail des couvoirs (voir 'fil conducteur couvoirs'). Le fil conducteur pour les producteurs et les fournisseurs (voir liste des définitions en annexe 2) explique l'utilisation du portail des fournisseurs (voir 'fil conducteur fournisseurs' et 'fil conducteur fournisseurs'). Ces différents manuels sont repris dans le présent règlement.

- Tous les produits antibactériens (PAB) et les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques) doivent être enregistrés dans le 'Registre AB'. Par souci de simplification, tous ces produits sont désignés comme 'médication'.
- L'enregistrement de la médication est effectué par les fournisseurs selon la procédure prévue à cet effet (reprise dans le règlement sous 'Fil conducteur fournisseurs') et à la demande du producteur.
 Ce dernier est le responsable final de l'enregistrement des antibiotiques.
- Le producteur vérifie régulièrement dans le 'Registre AB' si toute la médication fournie à son exploitation a été dûment enregistrée. Dans le cas contraire, il est tenu d'en informer les fournisseurs concernés.
- En outre sont prévues 4 dates de verrouillage des données (voir la liste des définitions à l'annexe 2) :
 les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Les fournisseurs ne pourront plus modifier les enregistrements une fois ces dates de verrouillage des données passées. Le contrôle définitif de tous les enregistrements dans le Registre AB doit par conséquent être effectué par le producteur avant ces dates.
- Sur la base des données collectées, un rapport d'exploitation individuel est rédigé à intervalles réguliers. Ce rapport peut être consulté en ligne par le producteur. Celui-ci en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation (voir listes des définitions en annexe 2).
- Par le biais d'une procuration automatique (voir listes des définitions en annexe 2), le cabinet vétérinaire (= CV) auquel appartient le vétérinaire de guidance d'exploitation du producteur a accès au dossier de celui-ci. Ceci permet au CV de consulter la version électronique du rapport d'exploitation de ses producteurs à l'aide du programme en ligne.
- En cas de changement de vétérinaire de guidance, le producteur accorde automatiquement une procuration au nouveau vétérinaire tandis que la procuration du vétérinaire précédent est retirée. Le

producteur peut apporter des modifications par rapport à son vétérinaire de guidance dans le portail qui lui est réservé.

- Le producteur peut également accorder une procuration à d'autres fournisseurs via le portail des producteurs.

2.2 Couplage à Sanitel-Med

- L'enregistrement obligatoire des volailles dans Sanitel-Med s'applique uniquement aux poules pondeuses et aux poulets de chair. Seuls les enregistrements d'antibiotiques relatifs à ces animaux cibles seront transmis à Sanitel-Med.
- A partir de l'entrée en vigueur de l'obligation légale d'enregistrement dans Sanitel-Med, un couplage avec Sanitel-Med sera effectué quatre fois par an. Ce couplage interviendra chaque fois aux dates de verrouillage des données suivantes : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Avant ces échéances, des modifications pourront être apportées aux enregistrements relatifs au trimestre en cours en utilisant l'AB Register tool. À chaque date de verrouillage des données, les enregistrements effectués durant le trimestre écoulé seront clôturés et transmis à Sanitel-Med. À partir de ce moment, plus aucune modification ne pourra être apportée. À titre d'exemple, tous les enregistrements relatifs aux mois de janvier, février et mars pourront faire l'objet de modifications jusqu'au 14 avril inclus. À partir du 15 avril, ces données seront couplées et plus aucun changement ne pourra être apporté.
- L'ensemble des enregistrements d'antibiotiques repris dans le Registre AB et portant le même numéro de document (soit le numéro du document d'administration et de fourniture, de la prescription, de la prescription d'aliments médicamenteux ou de la prescription électronique d'aliments médicamenteux) sont, en tant que 'notifications' différentes, regroupés dans Sanitel-Med sous un seul 'document' auquel est attribué un numéro de document déterminé.
- Sur la base de l'unicité du numéro de document, il sera vérifié si certains enregistrements afférents à un document déterminé figurent déjà ou non dans Sanitel-Med. L'objectif est d'éviter des enregistrements doubles dans Sanitel-Med.
- Les enregistrements sont communiqués à Sanitel-Med au nom du vétérinaire fournisseur ou prescripteur. Le numéro d'identification utilisé à cette fin est le 'numéro Sanitel' du vétérinaire. Si aucun 'numéro Sanitel' n'est disponible dans le Registre AB, aucun couplage ne peut être effectué.
- Les enregistrements introduits dans le Registre AB par le fabricant d'aliments composés ou par le pharmacien sur la base d'une prescription sont transmis à Sanitel-Med sur la base du 'numéro Sanitel' du vétérinaire prescripteur.
- Le couplage s'effectue uniquement depuis le Registre AB vers Sanitel-Med et pas dans l'autre sens. Si des modifications sont apportées à des enregistrements repris dans Sanitel-Med, elles ne se

retrouveront PAS automatiquement dans le Registre AB. Dès lors, continuer à enregistrer correctement toutes les données dans le Registre AB reste d'une importance cruciale.

- Par le biais du présent règlement, chaque fournisseur et producteur donne son autorisation pour échanger des données avec Sanitel-Med. Il s'agit de l'ensemble des données qui figurent à l'article 70/1 de l'AR du 31 janvier 2017 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les vétérinaires et par les responsables des animaux. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet au chapitre 7. 'Politique en matière de protection de la vie privée'.
- L'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable pour l'exactitude des données ni pour leur transfert dans les délais à Sanitel-Med. La responsabilité finale en la matière incombe encore et toujours aux vétérinaires et éleveurs.
- Les données relatives aux lots ne sont pas transmises à Sanitel-Med.

3 FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS

3.1 Introduction

Les producteurs de volaille peuvent participer au 'Registre AB' par le biais du système de qualité participant, **Belplume**. Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour le présent cahier des charges peuvent **s'y inscrire sur base volontaire** (voir 3.2. Inscription).

L'enregistrement de toute la médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) des produits. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV)
- le fabricant d'aliments composés (FAC)
- le pharmacien (PHA)

En tant que producteur, vous êtes tenu de demander à tous vos fournisseurs d'enregistrer la médication fournie par le biais du portail des fournisseurs afin de permettre d'établir un inventaire complet et correct de l'utilisation d'antibiotiques.

Dans le cadre de Belplume, le couvoir belge sera tenu d'enregistrer dans le 'Registre AB' toutes les données concernant les animaux qu'il a mis en place dans votre exploitation. Ces données serviront de base d'identification pour les enregistrements relatifs à votre exploitation réalisés par votre fournisseur.

Si le producteur fait appel à un couvoir étranger qui 'n'est pas connu dans le registre AB , il doit lui-même enregistrer les lots dans le registre AB via le site internet de Belplume <u>https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php</u>.

Le portail des producteurs permet de consulter et de vérifier toutes les données enregistrées. Vous trouverez ci-dessous les explications permettant d'accéder aisément au portail des producteurs, les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

3.2 Inscription

Les producteurs qui disposent d'une licence pour Belplume sont automatiquement affiliés au 'Registre AB'. Ils ne doivent pas suivre de procédure d'adhésion spécifique étant donné qu'ils sont automatiquement intégrés dans le système dès leur adhésion au système de qualité de Belplume.

Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour Belplume, peuvent s'affilier au 'Registre AB' sur base volontaire à l'aide du formulaire de demande d'adhésion (voir annexe 3). Appliquez la procédure suivante à cet effet :

- Complétez et signez le formulaire de demande d'adhésion et renvoyez-le au secrétariat de Belplume asbl par courriel ou courrier postal.
- Dès que Belplume asbl est en possession du formulaire de demande d'adhésion dûment complété et signé, l'aviculteur reçoit par e-mail la confirmation de l'activation de son compte dans le Registre AB.
- Après avoir parcouru la procédure de lancement telle que décrite dans le présent règlement, il pourra utiliser le logiciel et les services adjoints.
- Pour les participants Belplume, la cotisation annuelle pour l'utilisation du Registre AB est intégrée dans leur cotisation Belplume et facturée par l'organisme de contrôle et de certification au moment de la facturation des frais d'audit. La cotisation annuelle des participants qui ne sont pas affiliés à un système de qualité et qui participent au Registre AB sur base volontaire sera perçue au début de chaque année calendrier. Les cotisations versées ne seront pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du Registre AB. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle dans les délais. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en seront informés.

L'éleveur peut mettre fin à sa participation à tout moment par notification écrite. Belplume asbl en confirmera la réception par écrit. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'.

3.3 Tâches des producteurs

- <u>Procédure de lancement</u>: Le producteur ne doit activer son compte qu'une seule fois en suivant la procédure de lancement. Lors de la procédure de lancement, les coordonnées de l'entreprises sont vérifiées et éventuellement complétées.
- <u>Enregistrements d'antibiotiques</u>: Le producteur contrôle régulièrement, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, la correction et la complétude des enregistrements d'antibiotiques.
 Les erreurs sont signalées au(x) fournisseur(s) concerné(s). Le producteur n'est pas habilité à les corriger lui-même.
- Lots mis en place : le producteur vérifie régulièrement si tous les lots mis en place sont correctement enregistrés dans le Registre AB. Les lots incorrects ou manquants sont signalés au(x) couvoir(s) concerné(s). Le producteur ne peut pas apporter de modifications aux lots mis en place. Si le producteur fait appel à un couvoir étranger qui n'est pas connu dans le Registre AB, il doit lui-même enregistrer le ou les lots dans le Registre AB via le site web de Belplume https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php
- <u>Rapports d'exploitation</u>: Le producteur reçoit à intervalles réguliers un rapport d'exploitation comprenant une analyse de l'utilisation d'antibiotiques dans son exploitation. Le producteur en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation.

- <u>Mes données</u>: Le producteur assure la mise à jour des données relatives à son exploitation et signale les éventuelles modifications au helpdesk.
- <u>Procurations :</u> Le CV dont relève le vétérinaire de guidance d'exploitation peut consulter le dossier de ses producteurs via la procuration automatique attribuée à son vétérinaire de guidance d'exploitation.
 Le producteur peut en outre permettre à d'autres fournisseurs de consulter son dossier, en leur donnant une procuration.

3.4 Portail des producteurs

3.4.1 <u>Procédure de lancement</u>

Pour avoir accès au 'Registre AB', vous devrez préalablement passer par la page de lancement (procédure nonrécurrente) afin d'activer votre compte. Voici la démarche à suivre :

- 1. Surfez vers <u>www.registreab.be</u>. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal.
- 2. Cliquez sur le bouton 'Se connecter' en haut à droite de la page.



3. 3. Ensuite, vous arriverez à la page « Choix de connexion », sélectionnez ici sur le bouton d'extrême droite « Producteur de connexion » pour accéder au portail des producteurs.

Choix de connexion

င့္ပဲြ	င်	다 영 ର
Connexion fournisseur	Connexion couvoir	Connexion producteur
Se connecter	Se connecter	Se connecter

4. Cliquez sur le bouton 'connexion producteur' sous l'onglet 'producteur' pour accéder au portail des producteurs. La page d'accueil apparaît automatiquement.



 Cliquez sur 'Demander un mot de passe' entrez votre numéro d'entreprise¹ et cliquez sur 'Envoyez-moi mes données'

Vous recevrez ensuite un courriel contenant un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.

6. Cliquez sur le lien que vous avez reçu par courriel, puis choisissez un nouveau mot de passe.

¹ Le numéro d'établissement est une version abrégée du numéro de troupeau. Il s'agit du numéro de troupeau, mais n'est pas précédé des lettres 'BE' et n'est pas suivi des 4 derniers chiffres faisant référence à l'espèce cible, par exemple 0301...

Vérifiez et complétez vos informations

Vérifiez les informations ci-dessous et complétez-les si nécessaire avant de travailler avec le Registre AB.

Données de correspondance

Attention, ces coordonnées seront utilisées pour la correspondance

Numéro d'établissement	10101010	
Langue *	Français 🗸	
Nom *	Jacques Leroy	1
Adresse électronique *	helpdesk@abregister.be	
	Cotto adrosso álectropique sora i	rtilisée par la Pagistr

Cette adresse électronique sera utilisée par le Registre AB pour vous envoyor les courriels standardisés. Ces courriels peuvent contenir des informations <u>confidentielles et</u> <u>strictement personnelles</u> concernant l'utilisation d'antibiotiques dans votre exploitation. Choisissez donc cette adresse électronique avec prudence.

Données d'identification

Nom d'utilisateur	10101010	۲	répétez le mot de passe
		۲	1 majuscule
Mot de passe *	P	۲	1 minuscule
		۲	1 chiffre
Repeter le mot de passe *	(_₽)	۲	min. 8 caractères

Je confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' sur lequel je marque mon accord. Je marque également mon accord par rapport aux éventuelles modifications apportées à ce document suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de Registre AB asbl. Je déclare avoir pris connaissance du fait que toute modification me sera communiquée à l'adresse e-mail susmentionnée.



- 7. Effectuez la procédure de lancement en contrôlant les coordonnées de base (adresse et données relatives à l'exploitation) de votre entreprise, et en les complétant éventuellement. Vous serez également invité à choisir un nouveau mot de passe, que vous pouvez déterminer vous-même, mais qui doit comprendre au moins 8 caractères, dont au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule et un chiffre.
- 8. Cliquez ensuite sur 'Volaille'

Numéro d'établissement: 01234567



Ou gérez votre compte ci-dessous:



Une initiative de Registre AB asbl

NL I FR

9. Compétez les coordonnées de vos troupeaux de volaille.

AB Register					
Vérifiez et complétez v	os informa	ations			
Veuillez compléter ci-dessous les donnée	es relatives à votre	e troupeau de vol	ailles.		
Coordonnées de l'exploitation a	vicole				
Numéro d'établissement 0	01234567				
Nom d'entreprise *	Jef Pluim				
Responsable sanitaire *	Xavier Laporte				
E-mail*	helpdesk@abre	gister be			
Téléphone *	02 552 81 19				
Fax	Fax				
Adresse de correspondance *	Koning Albert II	laan		35	
	1030	Brussel			
	Belgique		×		
Adresse de l'exploitation *	Koning Albert II	laan		35	
	1030	Brussel			
Pays*	Belgique		*		
Numéro de TVA *	0123456789				
Numěro Belplume -					
Veuillez préciser qui est votre vété	érinaire d'établi	issement.			
Vétérinaire / PMV 🧿	Van Heupen La	urien	•		
Accepte la politique de confidentialit www.belplume.be.	té de Belplume, d	dont la version la	a plus récente e	st disponible sur le	site internet
					CONTINUER

10. Contrôlez soigneusement l'adresse e-mail fournie. Cette adresse sera utilisée pour la correspondance ultérieure et l'envoi des rapports d'exploitation. L'asbl Registre AB ne peut être tenue pour responsable de la perte d'informations si l'adresse e-mail fournie par le producteur n'était pas correcte.

Vous recevrez par courrier électronique la confirmation que vous avez parcouru avec succès la procédure de lancement et que vous avez désormais accès au Registre AB.

3.4.2 Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail des producteurs, la page d'accueil s'ouvre. Dans cette page d'accueil, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale dont vous voulez consulter les informations. Dans le bas de la page, vous trouverez un bouton vous permettant d'accéder aux données de connexion (voir 3.4.9). Le Registre AB est utilisé pour plusieurs espèces animales. Les producteurs de volaille verront seulement apparaître le bouton donnant accès au troupeau de volaille

dans leur portail.

Bienvenue sur Registre AB, AB-Register test Accueil () Quitter Numéro d'établissement: 01234567 Sélectionnez ci-dessous l'entreprise Porcs Volaille Ou gérez votre compte ci-dessous: Données de connexion

En cliquant sur le troupeau, vous pouvez consulter les fonctionnalités suivantes :

Indiquez l'espèce souhaitée pour obtenir l'accès au portail qui lui correspond.

AB Register	> Volaille				🗰 Home 🕕 Quitter
i∃ Résumé	✓ Enregistrements	😐 Lots mis en place	Rapports d'exploitation	Procurations	Données d'exploitation

- Résumé : la liste des nouveaux enregistrements, mises en place et rapports d'exploitation depuis votre connexion précédente.
- Enregistrements : la liste de tous les enregistrements d'antibiotiques relatifs à votre exploitation. Cette liste vous permet de consulter et de vérifier les enregistrements, et de notifier les erreurs éventuelles.
- Lots mis en place : la liste des lots mis en place au sein de votre entreprise. Cette liste vous permet de consulter et de vérifier les informations enregistrées, et de notifier les erreurs éventuelles.
- Rapports d'exploitation : la liste des rapports d'exploitation établis sur la base des informations communiquées.

- <u>Procurations</u>: la liste des procurations automatiques et accordées. Il est possible d'accorder ou de retirer des procurations.
- **<u>Coordonnées de l'exploitation</u>**: elles doivent être à jour en tout temps.

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

3.4.3 <u>Résumé</u>

La page 'Résumé' vous donne accès à plusieurs listes :

- Les nouveaux enregistrements depuis la dernière connexion

i≣ Résumé	Enregistrements	🤔 Lots mis en place	Rapports d'exploitation	Procurations	Données d'exploitation
0	Nouveaux enreg	istrements depuis l	la dernière connexion		
Aucun e	enregistrement trouvé.				Voir tous les enregistrements

Cliquez sur 'Voir tous les enregistrements' pour accéder à la page 'Enregistrements'

- Les lots mis en place depuis la dernière connexion

	Nouveaux lots mis en place depuis la dernière connexion	
At	ucun lot trouvé.	Voir tous les lots mis en place

Cliquez sur 'Voir tous les lots mis en place' pour accéder à la page 'Lots mis en place'

- Les rapports non consultés

Rapports d'exploitation	non lus				
Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut	Plan d'action	
938360301.2018.P2 € 1 1 1 1 1 1 1 1 1	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018	\oslash		

3.4.4 Enregistrements

Afin d'avoir la certitude que tous les médicaments fournis ont été effectivement enregistrés pour votre exploitation, vous êtes tenu de vérifier les enregistrements pour votre exploitation chaque fois, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, via l'onglet « Enregistrements ». Vous pouvez effectuer des recherches à l'aide de plusieurs critères spécifiques.

Résumé	Enregistrem	ients é	Lots mis en place	Rapports d'exploitation	n 🔒 Procu	rations 🔳	Données d'exploitation
📀 Er	nregistrem	nents					
Livraison de: Recherche é RECHERCH	06-08 tendue	3-2019 📰	jusqu'à:	ाः) Mot clé:	I		
							5 résultats trouvés
Ref. 1109923-PO	Livralson 16-07-2020	Etable Médic	ament HYDRODOXX 500 mg	/g pdr oplosb. po 1 kg	Quant. 1 emballage(s)	Espèce cible Poulets (à rôtir)	Cabinet/Société Van Heupen NV
1109919-PO	14-07-2020	1 • 4	AIVLOSIN KIPPEN/KAL oplosb. po 40 g	KOENEN 625 mg/g gran.	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine

Vous pouvez rapidement effectuer une recherche en fonction de la date de livraison ou d'un mot-clé.

D'autres critères de recherche apparaissent lorsque vous cliquez sur 'Recherche étendue'

Livraison de:	06-08-2019	jusqu'à:		Mot clé:		
Etable:	Tous		~	Médicament:	Rechercher par nom, code CNK où cti-ext	Q
Code couleur AMCRA:	Sélectionner		~	Numéro de référence:		
Fournisseur:	Tous		~	Espèce cible:	Tous	~
Réf. Sanitel:				Statut Sanitel:	Tous	~
Numéro de lot unique:						

Cette fonctionnalité vous permet de rechercher les poulaillers dans lesquels un médicament a été administré, ainsi que le code couleur AMCRA, le fournisseur, la référence Sanitel-Med, le numéro de lot unique, le médicament administré, le numéro de référence dans le Registre AB, l'espèce cible et le Statut Sanitel.

En cliquant sur le numéro de référence d'un enregistrement, vous voyez apparaître les détails de l'enregistrement.

Ref.	Ref. Livraison Etable Médicament		Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
1109923-PO	16-07-2020	5	HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Van Heupen NV
1109919-PO	14-07-2020	1	 AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g 	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
1109918-PO	13-07-2020	2	 AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g 	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
1109907-PO	25-05-2020	4	DOXX-SOL pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poules pondeuses d'élevage	Van Heupen NV

Les données suivantes sont reprises en détail : la date de livraison, le type de médicament (produit livré) ainsi que le code couleur AMCRA et le code spécifique du médicament (le code cti-ext pour les médicaments belges ou le code CIP pour les médicaments français), la quantité livrée, le cabinet, le vétérinaire, l'animal cible, l'indication d'utilisation, le type de document, le numéro du document et les coordonnées du fournisseur, ainsi que les informations concernant le lot qui fait l'objet de l'enregistrement (nombre d'animaux, éleveur, numéro de lot unique et date de mise en place).

'Indication d'utilisation' n'est pas un champ obligatoire. Il est parfaitement possible que votre fournisseur ne l'ait pas rempli. Ceci ne constitue aucun problème.

		Retour à l'aperçu des	enregistrements
Oétail de l'i	nformation enregistrée (ref. 1109923-PO)		
Type de document	Document d'administration et de fourniture		
Numéro de document	00000111111		
Livraison le	16-07-2020		
Etable	5		
Espèce cible	Poulets (à rôtir)		
Médicament	 HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (cti-ext. 379373-01) 		
Quantité	1 conditionnement(s)		
Indication d'utilisation	Entérococcose		
Cabinet	CV Van Heupen NV		
Vétérinaire	Laurien Van Heupen (N0123)		
<u>Lot mis en place introduit p</u>	ar le couvoir		
Eleveur	Test		
Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16		
Date de mise en place	2020-07-16		
Nombre d'animaux	40000		
L'enregistrement est-il error	né ? Signalez-le nous.		
		Enmal	stró la 16.07.2020
		Enreg	AND Nº 10-07-2020

Si vous constatez que l'enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur en cliquant sur le bouton 'Signalez-le nous' À l'écran apparaît alors une fenêtre présentant un champ où vous pourrez indiquer l'erreur constatée (par exemple, le nombre de conditionnements enregistrés est erroné, vous n'avez pas réceptionné ce produit, erreur par rapport à l'animal cible, ...). Détail de l'information enregistrée (ref. 1109923-PO)

Document d'administration et de fourniture
00000111111
Signalez un enregistrement erroné
Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est
incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit,)
1 Madame, Monsieur,
E Enregistrement 1109923-PO est incorrect. Veuillez vérifier.
L Ce courriel sera envoyé au fournisseur Van Heupen NV.
Dar
ENVOYER LA NOTIFICATION OU Annuler
2020-07-16
40000

Dès la réception de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous sera adressée mais vous-même n'avez plus d'autre démarche à entreprendre. Après avoir signalé l'erreur, il est préférable de vérifier qu'elle a été corrigée.

Dans l'écran de détail de l'enregistrement, vous pouvez également consulter l'historique du couplage à Sanitel-Med.

Vous pouvez ainsi vérifier quels enregistrements ont déjà fait l'objet d'un couplage à Sanitel-Med, à quel moment le couplage est intervenu et quel 'numéro de référence Sanitel' (='Notification ID' et 'Document ID' dans Sanitel-Med) leur a été attribué lors du couplage.

Certains enregistrements peuvent être bloqués par Sanitel-Med (parce que le vétérinaire prescripteur n'est par exemple pas connu dans le Registre AB). Un point d'exclamation apparaîtra alors en regard de ces enregistrements. En consultant l'écran de détail de ces enregistrements, vous pourrez alors prendre connaissance des raisons qui ont entraîné l'échec du couplage. Votre vétérinaire en sera également informé dans son portail. Il importe que ces enregistrements soient adaptés par votre vétérinaire de telle sorte qu'ils puissent par la suite être effectivement couplés à Sanitel-Med.

:= Res	umé	Enregistrements	.ıl Rap	ports d'exploitation	Procurat	ions	🔳 Donné	es relatives à l'exp	oloitation	
	📀 Enr	egistrements								
		-								
r	Mot clé:				Ref.:					
, i	Médicament:	Rechercher su	r la base du coc	e CNK où cti-extQ	Espèce cible:		Tous			~
F	Fournisseur:	Tous		~	Code couleur	AMCRA:	Sélectionner			~
ı	Livraison de:		🗊 jusqu'à:							
	RECHERCHE									
									3 résultats t	rouvés
F	Ref.	Médicament		C	Quant.	Cabinet	/Société	Espèce cible	Livraison	
	93744-PI	 DRAXXIN 25 mg 	g/ml opl. inj. 100	mi 1	emballage(s)	CV Bel	pork asbl	PC	05-12-2016	×
5	93743-PI	 DOXX-SOL pdr 	oplosb. po 1 kg	2	2 emballage(s)	CV Bel	pork asbl	Cet enregistrem Ce numéro de de	ent n'a pas pu être e ocument est déjà enr	envoyé a Sanitel-N egistré.
-										~ <u> </u>

i∃ Résumé 🔗 Enreç	IstrementsI Rapports	d'exploitation GProcurations		
			Retour à 'Détail de l'I	nformation enregistré
Oétail de	l'information enregist	rée (ref. 91234-PI) > Historique	des modifications	
Historique				
Le 22 Mars, 2017 par [Connexion automatique Sanitel	-MED] à 16h43		
Sanitel-MED 'Docum	ent ID'	> 6587		
Sanitel-MED 'Notifica	ation ID'	> 1396523558		
Sanitel-Med status		> Envoyé		
Le 16 Février, 2017 par	Jan Janssens à 16:53			
Livraison le	29-12-2016	> 14-12-2016		
Type de document		> Document d'ac	iministration et de fourniture	
Numéro de docume	nt	> 201653241		

3.4.5 Lots mis en place

Les lots sont mis en place par le couvoir qui livre les animaux à vos poulaillers. Lors de l'enregistrement des antibiotiques, il est important que ceux-ci soient liés au lot correspondant. Il est dès lors important que vous vérifiiez régulièrement les lots mis en place au sein de votre troupeau et que vous signaliez à temps tout lot manquant ou erronément enregistré.

Recherche élendue Recherche élendue Recherche élendue Recherche élendue	AB Register > Volaille	le			🗰 Home 🛛 Quitter
Lots mis en place Date de mise en place de: 24-08-2019 jusqu'à: Mot clé: RECHERCHE Aucun lot trouvé.	🗄 Résumé 🛛 😪 Er	Enregistrements 🛛 🙆 Lots mis en place		Procurations	
Lots mis en place Date de mise en place place de: 24-08-2019 jusqu'à: mecherche étendue RECHERCHE Aucun lot trouvé.					
Date de mise en place de: 24-08-2019 Recherche étendue RECHERCHE Aucun lot trouvé.	Lots r	mis en place			
Recherche étendue RECHERCHE Aucun lot trouvé.	Date de mise en place de:	24-08-2019 🗊 jusqu'à:	🗊 Mot clé:		
RECHERCHE Aucun lot trouvé.	Recherche étend	due			
Aucun lot trouvé.	RECHERCHE	l			
	Aucun lot trouvé.	i.			

Comme pour les enregistrements, vous pouvez effectuer une recherche rapide en fonction de la date de mise en place ou d'un mot-clé. En cliquant sur 'Recherche étendue', vous pouvez étendre les critères de recherche au couvoir, au poulailler, à l'espèce cible, au numéro de lot unique ou au numéro UL.

AB Register > Volaille						Home	 Quitter
;≘ Résumé 🕜 Enre	egistrements	Lots mis en place		apports d'exploitation	Procurations	Données d'exploitatio	
Lots m	is en place						
Date de mise en place de:	26-08-2019	Jusqu'à:		Mot clé:			
Eleveur:	Tous		~	Numéro de lot unique:			
Etable:	Tous		~	Numéro UL:			
Espèce cible:	Tous		~				
RECHERCHE							

En cliquant sur un numéro de lot unique, vous pouvez consulter le détail de toutes les informations concernant ce lot : numéro de lot unique, le couvoir, le poulailler, la date de mise en place, le nombre d'animaux, l'espèce cible et l'âge.

Numéro de lot unique	Date de mise en place	Etable	Nombre	Espèce cible	Eleveur
BE01234567-0308/2020_07_18	18-07-2020	8	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0306/2020_07_18	18-07-2020	6	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0305/2020_07_16	16-07-2020	5	40000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0302/2020_07_12	12-07-2020	2	40000	Poulets (à rôtir)	Test
BE01234567-0301/2020_07_01	01-07-2020	1	40000	Poulets (à rôtir)	Test

Détail du lot (UL-32465)							
Eleveur Numéro de lot unique	Test BE01234567-0301/2020_05_22						
Etable	1						
Date de mise en place Nombre d'animaux	22-05-2020 20000						
Espèce cible Age	Poulets (à rôtir) Poussins d'un jour						
Veuillez pous la signalar si un							

Si vous constatez des erreurs par rapport à un lot, vous pouvez les signaler au couvoir en cliquant sur le bouton 'Signalez-le nous'. Le champ de texte ci-dessous apparaît. Vous pouvez y indiquer l'erreur (par exemple : le nombre d'animaux est erroné, l'espèce cible n'est pas correcte, etc.).

Détail du lot (U	L-32465)	
Eleveur Numéro de lot unique	Signaler une erreur dans le lot mis en place	
Etable	Veuillez indiquer l'erreur dans la case ci-dessous	
Date de mise en place	Madame, Monsieur,	
Nombre d'animaux	Lot mis en place BE01234567-0301/2020_05_22 est incorrect. veuillez vérifier	
Espèce cible		
Age	Ce courriel est envoyé au couvoir : Test .	
Veuillez nous le signaler si une	ENVOYER LA NOTIFICATION OU Annuler	

Après avoir soumis votre commentaire, le couvoir recevra un courriel lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de ce courriel pour confirmer son envoi. En attendant, aucune intervention n'est attendue de votre part, même si vous ne devez pas oublier de vérifier si la correction a bel et bien été effectuée. Si vous faites appel à des couvoirs étrangers qui ne sont pas connus, le producteur doit lui-même enregistrer ces lots via le formulaire sur le site de Belplume https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php.

3.4.6 Rapports d'exploitation

Tous les enregistrements collectés sont transmis par l'asbl Registre AB de manière codée (et anonymisée) à l'unité scientifique au sein d'AMCRA asbl. Les données sont analysées par numéro d'exploitation et un rapport d'exploitation individuel est rédigé à des intervalles fréquents. Ce rapport vise à améliorer la guidance ultérieure de l'exploitation. Examinez ce rapport avec votre vétérinaire de guidance, celui-ci étant le mieux placé pour vous conseiller concernant l'utilisation justifiée et durable des médicaments dans votre exploitation.

Dès qu'un nouveau rapport d'exploitation est disponible, vous en êtes informé par courriel. Sous l'onglet 'rapports d'exploitation', vous pouvez consultez en permanence les rapports relatifs à votre exploitation.

Par rapport d'exploitation un statut de rapport vert, rouge ou un statut 'Rapport d'erreur' est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel vous participez, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question

(AB Register	> Volaille				Home 🛈 C	Quitter
	⋮⊒ Résumé	Enregistrements	🐣 Lots mis en place 📊 Rappor	rts d'exploitation			
	al	Rapports d'exploi	itation				
						5 résultats trouvés	
	Rapport d	'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut du rapport	Plan d'action	
	9383	360301.2019.P1	01-04-2018 31-03-2019	19-06-2019	\odot		
	9383	360301.2018.P4	01-01-2018 31-12-2018	10-04-2019	\odot		
	9383	360301.2018.P2	01-07-2017 30-06-2018	31-10-2018	\odot		
	9782	28.2018.P1	01-07-2017 30-06-2018	30-10-2018	\bigotimes		
	9383	360301.2018.P2	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018	\oslash		

Le chapitre 'Rapport périodique' du manuel d'utilisation explique comment interpréter le rapport d'exploitation. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet <u>www.registreab.be</u>.

3.4.7 Procurations

Le portail des producteurs vous permet de gérer vos procurations. Le fournisseur qui a une procuration pour votre exploitation peut consulter toutes les données enregistrées pour votre exploitation, ainsi que les rapports d'exploitation. Ces informations peuvent être utiles dans le cadre de la guidance d'exploitation.

Il y a d'une part les procurations que vous pouvez accorder à certains fournisseurs (un fabricant d'aliments composés, par exemple), et d'autre part la procuration accordée automatiquement au CV de votre vétérinaire de guidance.

AB Register > Volai	lle							III Ho	ome	0	Quitter
🗄 Résumé 🕜 I	Enregistrements	🐣 Lots mis en	placeI	Rapports d'expl	loitation	Procurations		onnées d'ex	¢loitatio	n	
Proc	curations acco	rdées					+ A	OUTER PROC	URATION		
Aucune procura	ition n'a été trouvée										
e Véte	érinaire d'explo	oitation/PMV	' 🕜 avec p	rocuration	automatiq	ue		0	MODIFIER		
Nom	Nun	néro d'ordre	Туре		Cabinet	Adr	esse				
Van Heupen Lau	urien NO1	123	Personne physi	ique	Van Heupen N	V Me	r 50 - 2000 /	Antwerpen			

- Procurations accordées :

Vous pouvez ajouter des procurations ici, en cliquant sur le bouton 'Ajouter procuration'. Sur la base du nom ou du numéro d'identification du cabinet vétérinaire ou de l'entreprise, ou sur la base du numéro d'ordre du vétérinaire, vous pouvez indiquer un fournisseur dans le système.

⋮ ⊒ Résumé	🔗 Enregistreme	ents 兽 Lots mis en place	Rapports d'exploitation	Procurations	Données d'exploitation
					Retour vers 'Procurations'
£	Ajouter proc	curation			
Cabinet	t/Société	Recherche par nom ou par nur	néro d'Identification	Q	
SAUV	VEGARDER OU Annu	Jer			

Vous pouvez retirer une procuration en supprimant le fournisseur de la liste. Pour ce faire, cliquez sur « Supprimer » à droite dans la fenêtre, au niveau du fournisseur concerné. - <u>Vétérinaire de guidance d'exploitation avec procuration automatique</u>

Vous trouverez ici le nom du vétérinaire agréé avec lequel vous avez conclu un contrat pour la guidance d'exploitation.

Ces données sont demandées lors de la procédure de lancement. Ce vétérinaire et le CV pour lequel il travaille reçoivent une procuration automatique pour votre exploitation.

Lorsqu'un autre vétérinaire de guidance d'exploitation est désigné, vous devez enregistrer ce changement en cliquant sur le bouton « Modifier ». Vous pouvez alors sélectionner un autre vétérinaire par le biais de son nom ou de son numéro d'ordre. Votre nouveau vétérinaire de guidance d'exploitation et son CV reçoivent alors automatiquement une procuration, et la procuration du vétérinaire de guidance d'exploitation précédent est retirée.

3.4.8 Données relatives à l'exploitation

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' vous permet de vérifier l'exactitude des données de base concernant votre exploitation.

Au cas où vous constateriez des erreurs, vous pouvez communiquer les corrections par téléphone ou par courriel au helpdesk, après quoi ces adaptations seront intégrées dans la base de données.

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' comprend deux volets, à savoir :

<u>Données d'exploitation :</u>

Coordonnées (nom d'entreprise, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse postale, adresse électronique, numéro de TVA,) et informations relatives au troupeau (numéro Belplume, nombre de troupeaux).

Veillez à ce que votre <u>adresse électronique</u> soit toujours correcte. Elle constitue le canal de communication principal entre le gestionnaire du 'Registre AB' et vous-même.

Nom d'entreprise	Jef Pluim	Responsable sanitaire	Xavier Laporte
Téléphone	02 552 81 19	Fax	-
Adresse de correspondance	Koning Albert II Iaan 35 1030 Brussel BE	Adresse de l'exploitation	Koning Albert II Iaan 35 1030 Brussel BE
Adresse électronique	helpdesk@abregister.be	Numéro de TVA	BE0123456789
Langue F	Français	Numéro Belplume	
Nombre de troupeaux 1			
Contactez l'asbl Belplume au Envoyez un courriel à info@be	cas où vos informations générales sont incorrec elplume.be ou appelez 02/552 80 54.	tes.	

- Liste des troupeaux :

Données d'exploitation Volaille

Dans cette partie des données de l'exploitation, vous devez identifier tous les poulaillers d'un troupeau donné. Il est primordial que cela se fasse **par TROUPEAU**. Vous pouvez ajouter ou supprimer des poulaillers.

Lorsque vous ajoutez des poulaillers, vous devez renseigner la capacité maximale, la surface et l'espèce cible. Un nouveau numéro de troupeau est automatiquement créé pour chaque poulailler dans le Registre AB.

Liste des tro	oupeaux					+
numéro de troupeau	Numéro de poulailler	Capacité max.	Superficie	Espèce cible	Ajouté	Supprimer
BE01234567-0301	1	30000	2000m ²	Poulets (à rôtir)	04-08-2020	0

Il est crucial, pour une traçabilité correcte de la médication, que la liste des poulaillers corresponde à tout moment avec la situation dans l'exploitation.

Les spécifications de Belplume obligent le fabricant à conserver le même numéro de stylo que le dernier chiffre du numéro de saisie.

Si le fabricant ajoute une pièce jointe, le numéro du stylo est généré automatiquement.

Le producteur s'assure que le fournisseur et la société de forçage sont à tout moment conscients de la numérotation correcte du stylo dans le registre AB.

Le cahier des charges de Belplume oblige le fabricant à utiliser le même numéro de poulailler en tant que dernier chiffre du numéro de troupeau.

Dès que le fabricant ajoute un numéro de troupeau, le système génère automatiquement un numéro de poulailler.

Le producteur s'assure que le fournisseur et le couvoir sont à tout moment informés de la numérotation exacte des poulaillers dans le Registre AB.

3.4.9 Données de connexion

Le bouton 'Données de connexion' vous donne accès à vos données de connexion et vous offre la possibilité de modifier votre mot de passe. Pour ce faire, appuyez sur le bouton 'Modifier le mot de passe'. Cette page ne permet que de modifier votre mot de passe. Si les autres informations ne sont pas correctes, veuillez contacter le helpdesk du Registre AB.



FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS

4.1 Introduction

Le 'Registre AB' Volaille comprend un portail pour les fournisseurs, un portail pour les producteurs et un portail pour les couvoirs, chacun prévoyant des droits et des fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les fournisseurs explique l'utilisation du portail des fournisseurs. Pour les producteurs et les couvoirs, un manuel distinct est prévu.

L'enregistrement en ligne de toute médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) à la demande des producteurs. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV)
- le fabricant d'aliments composés (FAC)

4

- le pharmacien (PHA)

Les vétérinaires prescripteurs doivent eux aussi s'enregistrer dans le Registre AB.

Le manuel vous explique ci-dessous comment accéder aisément au portail des fournisseurs et décrit les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

4.2 Tâches des fournisseurs

Procédure d'identification : en tant que fournisseur, vous devez préalablement vous identifier dans le 'Registre AB' en parcourant la procédure d'identification. Cela vaut tant pour les cabinets vétérinaires et les fabricants d'aliments composés que pour les pharmaciens. En outre, les vétérinaires qui prescrivent des médicaments sans les fournir doivent également s'enregistrer dans le Registre AB. Ce sont les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens qui enregistrent les médicaments prescrits dans le Registre AB, mais ces enregistrements ne sont complets et corrects que si nous disposons également de toutes les données du vétérinaire prescripteur.

Attention : les vétérinaires travaillant au sein d'un cabinet vétérinaire ne doivent pas s'enregistrer individuellement car ils relèvent du cabinet vétérinaire. Les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens s'enregistrent sous le nom de leur société.

 <u>Enregistrement des données</u>: à la demande du producteur, le fournisseur enregistre toute médication fournie par exploitation. L'enregistrement des données peut se faire de trois manières : au moyen du formulaire d'enregistrement en ligne, de l'import du document Excel ou des services en ligne. Le fournisseur est tenu de respecter les principes suivants :

- Toutes les médications font l'objet d'un enregistrement au plus tard le 7 du mois suivant la fourniture.
- Les enregistrements introduits sont clôturés après chaque trimestre. Cette clôture intervient à 4 dates fixes, chaque fois 15 jours après la fin du trimestre : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Une fois les données clôturées, le fournisseur ne pourra plus apporter de modification. Ces dates de verrouillage des données ont été choisies car elles correspondent aux dates fixes de couplages avec Sanitel-Med.
- Dès qu'une erreur est signalée par le producteur, le fournisseur corrigera les données au plus vite ou contactera le helpdesk du 'Registre AB'.
- La reprise d'un médicament (enregistrement négatif) n'est pas acceptée dans le registre AB, parce que cela est établi par la loi, et va à l'encontre des bonnes pratiques de distribution. Le fournisseur peut toutefois apporter des modifications à son enregistrement via son portail.
- Les vétérinaires et les pharmaciens enregistrent le nombre d'emballages fournis, les fabricants d'aliments composés pour animaux enregistrent le nombre de kg de prémélanges médicamenteux.
- Point d'attention : un produit peut figurer plusieurs fois dans la liste des médicaments en différents conditionnements. Veillez à sélectionner le conditionnement correct en tout temps.
- <u>Mes producteurs</u>: Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur peut, par le biais de la procuration automatique attribué au vétérinaire de guidance d'exploitation, consulter le dossier du producteur, les rapports d'exploitation et tous les enregistrements de l'exploitation. Le producteur peut également permettre la consultation de son dossier par d'autres fournisseurs via une procuration.

Il est important, à cet égard, qu'une procuration pour un vétérinaire soit toujours émise au niveau du CV. Lorsqu'un vétérinaire de guidance d'exploitation reçoit automatiquement une procuration pour un producteur, elle vaut toujours pour le CV au complet.

Attention ! Si un producteur ne figure pas dans cette liste, cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas

enregistrer des antibiotiques. Vous pouvez à tout moment enregistrer des médicaments pour tous les participants au Registre AB. Une procuration vous permet simplement de consulter les rapports et les enregistrements de votre client.

- <u>Mes prescriptions :</u> Uniquement applicable pour un CV. Chaque CV peut consulter les enregistrements sur la base des prescriptions établies par les vétérinaires du CV.
- <u>Mes rapports :</u> Dans l'onglet « Mes rapports », chaque fournisseur peut consulter les rapports des producteurs pour lesquels il a une procuration (automatique ou fournie). Ces rapports doivent être évoqués avec le producteur concerné.
- <u>Mon cabinet/ma société</u> : chaque fournisseur assure la mise à jour des coordonnées de sa société ou de son cabinet. Le responsable du CV gère les données des vétérinaires associés.

4.3 Portail des fournisseurs

4.3.1 <u>Procédure d'identification</u>

1. La procédure d'identification des fournisseurs se déroule en deux phases. Dans un premier temps, le fournisseur devra s'enregistrer. Les cabinets vétérinaires devront en outre communiquer chaque vétérinaire associé individuellement.

Enregistrement du CV, du FAC ou du PHA

- Surfez vers <u>www.registreab.be</u>. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal
- Appuyez sur le bouton «Se connecter» en haut de la page gauche pour accéder au portail fournisseur.



3. Vous arrivez à l'écran 'Choix de connexion', vous sélectionnez le bouton à gauche 'Connexion

fournisseur.



4. Appuyez sur 'Pas d'identifiant ? Inscrivez-vous ici.'

Règlement Registre AB - version 2.0 - 01/08/2020



Туре	Cabinet de vétérinaires ~
Cabinet de vétérinaires	
Numéro de TVA	BE Ex. 325892130
Numéro de dépôt	
Adresse	Rue N°
	Code post Commune
Téléphone	
Fax	(Facultatif)
Enregistrez-vous comm	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom Prénom	e responsable N •
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom Prénom Téléphone	e responsable N Image: Comparison of the second of the sec
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom Prénom Téléphone	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom Prénom Téléphone	e responsable
Enregistrez-vous comm Numéro d'ordre Numéro Sanitel Nom Prénom Téléphone Données d'identification	e responsable

5. Complétez les données, choisissez un mot de passe et cliquez sur 'enregistrer'.
- Vérifiez l'exactitude de votre adresse e-mail. Celle-ci fera office de nom d'utilisateur et sera utilisée pour toute correspondance ultérieure. Vous devez également indiquer le numéro Sanitel du vétérinaire.
- Vous recevrez par courriel un contrat standard rédigé entre l'asbl Registre AB et le fournisseur. Lisezle soigneusement, signez-le et renvoyez-le dans les 5 jours ouvrables au secrétariat de l'asbl Registre AB par courrier, fax ou courriel.
- 8. Dès la réception du contrat signé, l'asbl Registre AB vous donnera accès au 'Registre AB' et activera vos données d'identification.
- 9. Vous recevrez un courriel confirmant l'activation du vos données d'identification. Vous recevrez également par courriel un exemplaire contresigné du contrat standard.

Pour les pharmaciens et les fabricants d'aliments composés, la procédure d'identification s'arrête ici. Les CV devront, le cas échéant, encore communiquer les noms des différents vétérinaires.

Identification individuelle des vétérinaires

Après l'activation de vos données d'identification par l'asbl Registre AB, vous recevrez un courriel qui vous permettra de vous connecter au 'Registre AB'. Il ne vous restera plus qu'à introduire les coordonnées des différents vétérinaires afin de pouvoir saisir des enregistrements.

- Surfez vers <u>www.registreab.be</u> et cliquez sur le bouton 'connexion fournisseur' dans la partie de l'écran destinée aux fournisseurs.
- Appuyez sur le bouton «Se connecter» en haut de la page gauche pour accéder au portail fournisseur.



3. Vous arrivez à l'écran 'Choix de connexion', vous sélectionnez le bouton à gauche 'Connexion

fournisseur.



4. Introduisez votre nom d'utilisateur (adresse électronique) et votre mot de passe pour accéder au portail des fournisseurs.



5. Dans la page d'accueil, cliquez sur 'Mon cabinet'.

39



Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:

6. Cliquez sur le bouton 'Ajouter vétérinaire'.

A Mon cabine	et				
Les données relatives	à votre cabinet.			C	MODIFIER
Cabinet de vétérinaires	Van Heupen NV	Adı	esse électronique	AB+praktijk3367@imengine.b	e
Responsable	Remory Caroline	Adı	resse	Meir 50 - 2000 Antwerpen	
Numéro de dépôt	120	Nu	néro de TVA	BE8888888888	
Téléphone	014/417441	Fax		-	
Vos données d'identific Adresse électronique	cation AB+praktijk3367@imengine.b	e			MODIFIER
Vétérinaires	s enregistrés			+ AJOUT	ER VÉTÉRINAIRE
Nom	Numéro d'ordre	Numéro Sanitel	Туре	Ajouté le	Statut
Remory Caroline 💄	N5162	1201201	Personne physique	31-01-2017	Actif
Van Heupen Laurien	N0123	120120	Personne physique	31-01-2017	Actif

 Introduisez les coordonnées du vétérinaire. Répétez cette action pour tous les vétérinaires actifs au sein de votre cabinet.

Veillez à indiquer le bon numéro Sanitel pour chaque vétérinaire. Si le numéro Sanitel n'a pas été indiqué correctement, aucun couplage avec Sanitel-Med ne pourra être effectué. Si vous souhaitez agir en tant que personne morale vétérinaire pour les enregistrements, veuillez l'indiquer sous le type 'Personne morale vétérinaire' et remplir le numéro d'Ordre et le numéro Sanitel de l'entité juridique vétérinaire.

Туре	Personne physique	Personne morale vétérinaire
Numéro d'ordre	•	
Numéro Sanitel	?	
Prénom		
Nom		
Adresse électronique		
Téléphone		(Facultatif)
Statut	Actif	~

 Le statut du vétérinaire est par défaut 'actif'. Si un vétérinaire ne travaille plus pour ce cabinet, vous pouvez modifier son statut en 'inactif'. Pour ce faire, cliquez sur le vétérinaire concerné dans la liste, cliquez sur 'Modifier' et adaptez le statut.

Туре	Personne physique	Personne morale vétérinaire
Numéro d'ordre	•	
Numéro Sanitel	0	
Prénom		
Nom		
Adresse électronique		
Téléphone		(Facultatif)
Statut	Actif	~

<u>Attention</u> : les antibiotiques ne peuvent pas être enregistrés correctement tant que les vétérinaires individuels n'ont pas été introduits dans le système. Les enregistrements ne seront acceptés pour autant que le statut du vétérinaire concerné soit 'actif'. Il est dès lors très important que la liste soit mise à jour en permanence par le responsable.

4.3.2 Fonctionnalités



Lorsque vous vous connectez au portail des fournisseurs, la page d'accueil s'ouvre. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale pour laquelle vous voulez consulter les données. Dans le bas, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre entreprise : « Mon cabinet » et « Paramètres ». En cliquant sur le bouton « Volaille », vous accédez aux fonctionnalités suivantes :

AB Registe	er > Volaille				🗰 Home 🕕 Quitter
i∃ Résumé	Ø Dorinées enregistrées	Mes prescriptions	Mes producteurs	Mes rapports	🔗 Liste de médicaments

- <u>Résumé</u>: liste des nouveaux rapports d'exploitation et des derniers enregistrements saisis par votre cabinet/société
- <u>Données enregistrées</u> : liste de tous les enregistrements effectués par votre société/cabinet. Vous pouvez les consulter, les vérifier et corriger les erreurs éventuelles.
- <u>Mes prescriptions</u>: s'applique uniquement aux CV. Liste de tous les enregistrements saisis par le FAC ou le
 PHA relatifs aux médicaments prescrits par l'un des vétérinaires du CV.
- Mes producteurs : liste des producteurs pour lesquels votre cabinet/société dispose d'une procuration
- <u>Mes rapports</u> : liste de tous les rapports des producteurs pour lesquels votre cabinet/société dispose d'une procuration.
- Liste de médicaments : liste de tous les médicaments

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

4.3.3 <u>Résumé</u>

Cette page vous permet :

- D'ajouter un nouvel enregistrement

Résumé	Ø 1	Donnée	es enregistrées	Mes prescripti	ons	🦽 Mes	producte	eursI	Mes rapports	Liste de médicaments
Nou	vel en	regis	strement						٠	AJOUTER ENREGISTREMENT
Affiche	r la lis	te d	es rapports o	d'exploitatio	n que	e vous n	'avez	z pas enco	ore consul	tés.
al	Rapp	orts	d'exploitation	n non lus					Nom ou nume	fro de troupeau Q
Aucun	rapport d'é	exploita	ation trouvé.							
Consul	ter vo	s dei	rniers enregi	strements						
📀 De	rniers en	registr	rements							
Ref.	Livraison	Etable M	édicament	Qua	nt.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau		
1109922-PO	14-07-2020	5 •	RHEMOX 500 mg/g pdr c	plosb. po 1 kg 1 en	iballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305		
1109921-PO	14-07-2020	4 •	DFV DOXIVET 500 mg/g	pdr oplosb. po 1 kg 4 er	nballage(s)	Parents pour ponte	Test Lise	BE0000001-0304		
1109920-PO	14-07-2020	5 •	HYDRODOXX 500 mg/g	pdr oplosb, po 1 kg 1 en	iballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305		
1109919-PO	14-07-2020	1 •	AIVLOSIN KIPPEN/KALKO gran. oplosb. po 40 g	ENEN 625 mg/g 1 em	iballage(s)	Poulets (à rôtir)	Jef Pluim	BE01234567-0301		
1109918-PO	13-07-2020	2	AIVLOSIN KIPPEN/KALKO gran. oplosb. po 40 g	ENEN 625 mg/g 1 em	iballage(s)	Poulets (à rôtir)	Jef Pluim	BE01234567-0302		
							Voir to	ous les enregistremen	ts	

Sous l'onglet 'Données enregistrées', vous pouvez consulter toutes les données enregistrées par votre cabinet/société. L'enregistrement des données peut se faire selon les trois manières suivantes.

La possibilité pour chaque CV de vérifier quels enregistrements ont été couplés avec Sanitel-Med a en outre été prévue.

4.3.4.1 <u>Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement</u>

Le fournisseur peut enregistrer les données en ligne au moyen du formulaire d'enregistrement. Ce formulaire est principalement destiné aux fournisseurs qui enregistrent des données pour un nombre limité de producteurs et sur une base irrégulière.

Veuillez suivre les démarches suivantes :

1. Cliquez sur le bouton « Ajouter enregistrement ».

AB Register > Vo	laille								Home	0 (
Résumé	Données e	nregistrées	Mes prescripti	ons	🧬 Mes prodi	ucteurs	Mes rapports	Ø 1	Liste de médicamer	nts
📀 Do	onnées e	nregistré	es					UOLA	TER ENREGISTREMEN	
		_		_						
Livraison de:	06-0	2-2020 🗊	jusqu'à:		Mot clé:					
Recherche él	tendue									
RECHERCH	E									
									5 résultats troi	ıvés
Ref.	Livraison	Etable Médic	ament			Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau	
1109922-PO	14-07-2020	5 e F	HEMOX 500 mg/g pdr	oplosb. po	1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-030	5
1109921-PO	14-07-2020	4 e E	FV DOXIVET 500 mg/) pdr oplos	b. po 1 kg	4 emballage(s)	Parents pour ponte	Test Lise	BE0000001-030	4
1109920-PO	14-07-2020	5 🔸 H	IYDRODOXX 500 mg/g	pdr oplost	b. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à	Test	BE00000001-030	5

2. Complétez les champs obligatoires.



Enregistrer un nouveau traitement

Tuno do documont	
type de document	Selectionnel
Numéro de document	
Livraison le	06-08-2020 🗊 (jj-mm-aaaa)
Producteur	Choisissez un producteur 👻 ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	Sélectionner ×
Espèce cible	Sélectionner Y
	Lot mis en place introduit par le couvoir
	Numéro de lot
	- unique
	Date de mise en
	place
	Nombre d'animaux -
	Age -
	Espèce cible -
Médicament	Recherche par nom où par code cti-ext Q
Quantité	conditionnement(5)
Indication d'utilisation	Sélectionner v (Facultatif)
Vétérinaire	testpraktijk - ROOO1 🗸
SAUVEGARDER OU	SADVEGARDER ET COPIER OU ANNUER

- 3. Le champ réservé à l'indication d'utilisation est facultatif. Vous n'êtes pas obligé de le remplir, mais il est conseillé de le faire.
- 4. Lors de l'enregistrement des volailles, il est important que celui-ci soit lié au lot correct, en tenant compte de l'espèce cible correcte et du temps de production standard. En fonction de la date de livraison, du producteur, du numéro de poulailler et de l'espèce cible que vous avez sélectionné, le Registre AB cherchera le lot qui répond le mieux à ces critères.

a) Lorsque le lot **a déjà été introduit** par le couvoir dans le Registre AB, vous le verrez à l'écran suivant. S'il s'agit du lot correct, vous ne devez rien entreprendre et l'enregistrement sera automatiquement lié au lot.

Lot mis en place introduit par le couvoir

Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16
Date de mise en place	2020-07-16
Nombre d'animaux	40000
Age	Œuf
Espèce cible	Parents d'élevage pour rôtissage

b) Si le couvoir n'a pas encore introduit les données du lot mis en place via son portail, le Registre AB vous en informera. Dans ce cas, vous devez vérifier que toutes les données que vous avez saisies sont correctes. Vous pouvez conserver l'enregistrement et il sera automatiquement lié au lot correct lorsque celui-ci sera saisi par le couvoir.

Lot mis en place introduit par le couvoir

Numéro de lot	Lo lot p'a pas ótó introduit par lo couvoid
unique	Le lot n'a pas ete introduit par le couvoir:
Date de mise en	La latala ana útó intenduit ana la annunid
place	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir
Nombre d'animaux	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Age	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Espèce cible	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!

- 5. Cliquez sur le bouton 'sauvegarder' si vous ne souhaitez plus introduire d'autres données pour ce producteur.
- 6. Devez-vous encore introduire d'autres données pour ce producteur ? Cliquez alors sur le bouton 'sauvegarder et copier'. Cette fonctionnalité vous permet de copier la date, le nom du producteur et le nom du vétérinaire, ce qui vous évitera de devoir réintroduire à chaque fois ces mêmes données.

L'annexe 1 contient les explications concernant les différents champs à compléter.

Dès que vous aurez sauvegardé les données enregistrées, elles figureront dans l'aperçu général des enregistrements.

4.3.4.2 Enregistrement de la médication via Excel

Afin de faciliter la procédure susmentionnée, un système a été développé permettant d'effectuer plusieurs enregistrements simultanément à l'aide d'un fichier Excel généré de préférence par le logiciel comptable du fournisseur. Ce système permet par ailleurs d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence unique (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Attention : si le logiciel comptable utilise des codes spécifiques pour définir le médicament, l'espèce cible ou l'indication, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est conseillé d'effectuer cette opération **AVANT** de procéder aux enregistrements. Le chapitre 4.3.5 'Mapping' explique comment définir les codes. La structure du fichier Excel doit correspondre à celle de l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de '97. Les versions antérieures ne sont pas compatibles avec le système. Vous trouverez ci-dessous des explications spécifiques pour chaque champ de l'enregistrement. L'explication détaillée se trouve à l'annexe 1A.

Veuillez suivre les démarches suivantes après avoir introduit les données dans le fichier Excel conformément aux règles de base convenues :

1. Envoyez le fichier Excel à l'adresse e-mail standard info@abregistratie.be en précisant l'objet prédéfini. L'objet de l'e-mail correspond en effet au code attribué par le système au fournisseur. Ceci permet au système d'identifier le fournisseur.

Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ».

Attention : n'oubliez pas les crochets.

Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse helpdesk@abregister.be pour toutes autres questions ou remarques.

REFERENCE_NUMBER	DELIVERY_DATE	PROVIDER	STOCK_NUMBER	MEDICINE	AMOUNT	TARGET_ANIMAL	USE	DOCUMENT_TYPE	DOCUMENT_NUMBER	STABLE
1234	20/03/2020	N0123	BE0123123123-0301	1234-02	1	AV1	СВ	TVD	1234	1





- 2. Un rapport peut être envoyé à l'adresse e-mail du cabinet/de la société confirmant la réception du fichier Excel. Ce rapport indique si le fichier Excel a pu être intégré correctement dans le système ou non. Vous avez le choix entre deux types de rapports :
 - soit le système envoie <u>toujours</u> un rapport après la lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite lors de la lecture du fichier ;
 - soit le système n'envoie un rapport qu'au cas où une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.

Paramètres d'importation Mapping Espèce cable Cades des indications d'utilisation Image: Construction of the service d'importation Paramètres d'importation Paramètres de Excel Muse pouvez automatiquement ajouter différents enregistements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister/dimengine be. Commencez toujours l'objet de vote courriel par (BIBDS2ECDD). Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées d'dessous avec une adresse électronique du cabinet. Dejer [BIBDS2ECDD] Envoyez les résultats du rapport [APRÈS CHAQUE TRAITEMENT] [NIQUEMENT EN CAS DERREUR] Paramètres des services web Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregisterments dans le système en utilisant notre service web SOAP. Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregisterments dans le système en utilisant notre service web SOAP. Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregisterments dans le système en utilisant notre service web SOAP.	AB Register > Param	iètres			III Home 🛈	Quitter
Paramètres d'importation Paramètres de Excel Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregisterôlmengine.be. Commencez toujours robjet de votre courriel par; [BIBD52ECDD]. Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez te message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet. Envoyer un message électronique à abregisterôlmengine.be Objet [BIBD52ECDD] Envoyez les résultais du rapport [PIRD52ECDD] Paramètres des services web Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Hito Basic Authentification, Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour soliciter le service web	Paramètres d'importation	Mapping Médicament	Mapping Espèce cible	Codes des indications d'utilisation		
Paramètres de Excel Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par [BIBD52ECDD]. Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet. Envoyer un message électronique à abregisterr@imengine.be Objet [BIBD52ECDD] Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR Paramètres des services web Yous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Yous trouverez ci-dessous yos credentiais pour solliciter le service web	🌣 Paramo	ètres d'importation				
Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD]. Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet. Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be Objet [B1BD52ECDD] Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR Paramètres des services web SoAP. Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Yous trouverez ci-dessous yos credentials pour soliciter le service web.	Paramètres d	le Excel				
Objet [BIBD52ECDD] Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR Paramètres des services web Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Yous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.	Vous pouvez autom toujours l'objet de vi Après que le fichier le message électror Envoyer un messag	atiquement ajouter différents e otre courriel par: [B1BD52ECDE Excel ait été traité, un rapport r ique suivant les données men e électronique à abr	nregistrements dans le systèm)]. écapitulatif sera le cas échéar ionnées ci-dessous avec une egister@imengine.be	e en envoyant un fichier Excel à abregister t envoyé à l'adresse électronique commun adresse électronique du cabinet.	r@imengine.be. Commencez niquée pour le cabinet. Envoyez	
Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR Paramètres des services web Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise http Basic Authentification. Yous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.	Objet	[B16	BD52ECDD]			
Paramètres des services web Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.	Envoyez les résultat	is du rapport	PRÈS CHAQUE TRAITEMENT	UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR		
Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.	Paramètres d	les services web				
	Vous pouvez autom Le service utilise Htt	atiquement ajouter différents e p Basic Authentification. Vous 1	nregistrements dans le systèrr irouverez ci-dessous vos crede	e en utilisant notre service web SOAP. entials pour solliciter le service web.		
Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD	Nom d'utilisateur:	B1B	D52ECDD			
Mot de passe: 8D7911	Mot de passe:	8D7	7911			

Dans le menu 'Paramètres d'importation', le fournisseur peut indiquer ses préférences en modifiant le champ 'Envoyez les résultats du rapport' sous l'onglet 'import'.

Il est conseillé de demander l'envoi systématique d'un rapport. Celui-ci vous permet un suivi efficace de vos enregistrements. Il vous offre également la possibilité de vérifier lors de la phase de lancement si tous vos enregistrements ont effectivement été intégrés dans le système.

- 3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.
 - I. Erreurs au niveau du fichier Excel :
 - <u>Erreur dans l'intitulé ou ancienne version d'Excel</u>: dans les deux cas, le système ne sera pas en mesure de lire correctement le fichier. Le rapport vous signalera qu'une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.
 - <u>Champs obligatoires</u> : lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été rempli, le système ne pourra pas saisir l'enregistrement. Le système ignorera la ligne et un rapport sera envoyé. Le fournisseur peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Les données qui ont déjà été saisies correctement sont écrasées.
 - II. **Erreurs au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel** : veuillez suivre les instructions mentionnées dans le rapport.

Après la correction d'éventuelles erreurs, vous pouvez consulter les données enregistrées dans le 'Registre AB' sous l'onglet 'Données enregistrées'.

4.3.4.3 Enregistrement de la médication via les services en ligne

Il est également possible de communiquer avec la base de données antibiotiques par le biais des services en ligne, l'avantage étant que les données sont alors introduites automatiquement à partir du logiciel comptable du fournisseur. Vous ne devrez intervenir qu'en cas d'erreur. A l'instar des fichiers Excel, les codes propres à l'entreprise peuvent être repris (voir 4.3.5. 'Mapping').

Le système contient un service SOAP, muni d'un système d'identification correspondant au standard HTTP Basic. Les identifiants sont différents pour chaque fournisseur. Ils sont mentionnés sous l'onglet 'Paramètres d'importation' de la page 'Paramètres'. Le mot de passe standard est celui qui a été choisi lors de la procédure d'identification du fournisseur.

\oslash	AB Register > Parar	mètres			🚻 Home	O Quitter
Parami	ètres d'importation	Mapping Médicamer	nt Mapping Espèce cible	Codes des indications d'utilisation		
	🔅 Param	nètres d'importatio	n			
	Paramètres d	de Excel				
	Vous pouvez autor toujours l'objet de v Après que le fichier le message électro	natiquement ajouter différe votre courriel par: [B1BD521 r Excel ait été traité, un rapj nique suivant les données	nts enregistrements dans le systèn ECDD]. port récapitulatif sera le cas échéar mentionnées ci-dessous avec une	ne en envoyant un fichier Excel à abregister@i It envoyé à l'adresse électronique communiqu adresse électronique du cabinet.	mengine.be. Commence Jée pour le cabinet. Envo	z)yez
	Envoyer un messag	ge électronique à	abregister@imengine.be			
	Objet		[B1BD52ECDD]			
	Envoyez les résulta	ats du rapport	APRÈS CHAQUE TRAITEMENT	UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR		
(Paramètres o Vous pouvez auton Le service utilise Hi Nom d'utilisateur: Mot de passe:	des services web natiquement ajouter différe ttp Basic Authentification. V	nts enregistrements dans le systèn fous trouverez ci-dessous vos cred B1BD52ECDD 8D7911	te en utilisant notre service web SOAP. entials pour solliciter le service web.		

Exemple d'une requête utilisant le service web SOAP

```
Production WSDL: https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl
Test WSDL: <u>https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl</u>
Operation; <soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
  xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/"
  xmlns:v1="http://v1.verschaffer.api.shared">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <registration xsi:type="v1:Registration">
        <amount xsi:type="xsd:string">10</amount>
        <deliveryDate xsi:type="xsd:string">04/07/2020</deliveryDate>
        <documentNumber xsi:type="xsd:string">01111E000001</documentNumber>
        <documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>
        <medicine xsi:type="xsd:string">188702-02</medicine>
        <provider xsi:type="xsd:string">N1111</provider>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2020070401</referenceNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE1111111-0301</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV1</targetAnimal>
        <use xsi:type="xsd:string"></use>
        <stable xsi:type="xsd:string">1</stable>
      </registration>
    </vl></vl>
```

</soapenv:Body>

</soapenv:Envelope>

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service web. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service web permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération '*updateRegistration*'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal. Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

4.3.4.4 Modification d'un enregistrement

Après la saisie d'un enregistrement dans le système, le fournisseur peut modifier l'enregistrement manuellement dans l'application en ligne. Chaque élément de l'enregistrement peut être modifié. Suivez les étapes suivantes pour modifier un enregistrement :

- 1. Ouvrez l'onglet 'Données enregistrées'
- Cliquez sur le numéro de référence de l'enregistrement. Les données correspondantes à l'enregistrement apparaissent à l'écran.

AB Register > Volail	le						Home 🛈 🤇
🗄 Résumé 🛛 🖌	Données enregistrées	Mes prescriptions	s 🖋 Mes pro	ducteurs .	II Mes rapports	🖉 Liste de i	médicaments
📀 Don	nées enregistré	es			+	• AJOUTER ENRE	GISTREMENT
Livraison de:	06-02-2020 🗊	jusqu'à:	De Mot clé:				
Recherche éten	due						
RECHERCHE							
						5 ré	sultats trouvés
Ref. Li	vraison Etable Médic	ament		Quant.	Espèce cible	Producteur Numéro	de troupeau
1109922-PO 14	1-07-2020 5 🛛 F	RHEMOX 500 mg/g pdr op	losb. po 1 kg	1 emballage(s)) Poulets (à rôtir)	Test BE000 Lise	00001-0305

3. Cliquez sur 'Modifier' (en haut à droite).

		K Retour vers 'Mes enregistrements'
Oétail de l'ii	nformation enregistrée (ref. 1109922-PO)	MODIFIER
Type de document	Document d'administration et de fourniture	
Numéro de document	000000001	
Livraison le	14-07-2020	
Producteur	Test Lise (BE0000001-0305)	
Etable	5	
Espèce cible	Poulets (à rôtir)	
<u>Lot mis en place introduit p</u>	ar le couvoir	
Numéro de lot unique	BE0000001-0305/2020_07_13	
Date de mise en place	2020-07-13	
Nombre d'animaux	40000	
Age	Poulette	
Espèce cible	Poulets (à rôtir)	
Médicament	• RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (cti-ext. 493991-04)	
Quantité livrée	1 conditionnement(s)	
Indication d'utilisation	-	
Vétérinaire	testpraktijk (ROO01)	

4. Modifiez tous les champs souhaités, et sauvegardez.

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	000000001
Livraison le	14-07-2020 📰 (ij-mm-aaaa)
Producteur	Test Lise - BE00000001-0301 v ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	5 ~
Espèce cible	Poulets (à rôtir)
	2020-07-13 place Nombre d'animaux Age Poelje
	Espèce cible Braadkippen
Médicament	Espèce cible Braadkippen RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (493991-04) Q
Médicament Quantité	Espèce cible Braadkippen RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (493991-04) Q 1 conditionnement(s)

5. L'enregistrement est maintenant modifié.

4.3.4.5 <u>Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place</u>

Sur la base du numéro de poulailler et de la date de livraison, l'enregistrement d'un antibiotique est couplé à un lot mis en place chez le producteur. Lors du couplage des enregistrements aux lots concernés, la durée standard du cycle de production de l'animal cible du lot est prise en compte.

Animal cible	Durée standard du cycle de production (en jours)
Poulet de chair	42
Poule pondeuse	490
Parent de poulets de chair	315
Parent de poules pondeuses	420
Elevage de parents de poulets de chair	140
Elevage de parents de poules pondeuses	119
Elevage de poules pondeuses	119
Dinde	112

Ce tableau indique la durée standard du cycle de production par animal cible :

En fonction de la catégorie animale du lot, il sera soit mis fin au lot après x jours (voir tableau ci-dessus) soit un nouveau lot sera mis en place. Les enregistrements d'antibiotiques dont la date de livraison tombe après la fin du cycle de production du lot ne peuvent donc pas être liés à ce lot.

4.3.4.6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med

Tous les enregistrements relatifs au trimestre écoulé sont couplés à Sanitel-Med chaque 15 du mois suivant le trimestre écoulé : 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Les enregistrements ne peuvent plus être modifiés par les fournisseurs après ces dates de verrouillage des données.

Ces enregistrements sont communiqués par le biais du vétérinaire fournisseur ou prescripteur. L'état du couplage peut être suivi dans le portail des fournisseurs du CV :

 Pour chaque enregistrement, il est possible de vérifier si celui-ci a déjà été couplé à Sanitel-Med ; à quel moment le couplage a été effectué et quel 'numéro de référence Sanitel' a été attribué à l'enregistrement dans le cadre du couplage.

i≘ Résumé 🔗 Donné	es enregistrées 📄 Mes pr	escriptions 🥒 Mes producteurs	Mes rapports	Liste de médicaments
			< Reto	our à 'Détail de l'information enregistré
Oétail de	l'information enregistrée	e (ref. 91234-PI) > Historique des	modifications	
Historique				
Le 22 Mars, 2017 par [C	Connexion automatique Sanitel-ME	ED] à 16h43		
Sanitel-MED 'Docume	ent ID'	> 6587		
Sanitel-MED 'Notificat	ion ID'	> 1396523558		
Sanitel-Med status		> Envoyé		
Le 16 Février, 2017 par .	Jan Janssens à 16:53			
Livraison le	29-12-2016	> 14-12-2016		
Type de document		> Document d'administ	ration et de fourniture	
Numéro de document	t	> 201653241		
		Une initiative de Belpork asbl		NL I FR

2) Si un enregistrement est bloqué lors du couplage, un point d'exclamation apparaît en regard de cet enregistrement. En cliquant dans le détail de l'enregistrement, l'utilisateur peut alors voir pour quelle(s) raison(s) cet enregistrement a été bloqué. L'enregistrement pourra être adapté via l'écran de détail afin que son couplage à Sanitel-Med puisse néanmoins intervenir ultérieurement.

À cet égard, il importe de veiller à ce que TOUS les enregistrements liés à un numéro de document soient adaptés avant qu'on ne puisse effectuer le couplage à Sanitel-Med. À titre d'exemple : dans le cas d'un seul document d'administration et de fourniture comprenant 3 enregistrements, le couplage à Sanitel-Med n'interviendra qu'après que les trois enregistrements aient été correctement adaptés.

Ø	Donné	ées enregist	rées	;				+ AJOUTER	RENREGISTREME	NT
Mark alde						Def				
WOLCIE:						Rel.:				
Livraison o	de:		jus	isqu'à:		Numéro de troupeau:				
Producteu	ur:					Code couleur AMCRA	Sélectionner			~
Médicame	ent:	Rechercher sur	a base (du code	CNK où cti-extQ	Status Sanitel:	Tous			~
Document RECHER	t Sanitel RCHE					Notification Sanitel				
Document RECHER	t Sanitel					Notification Sanitel			5 résultats tra	puvés
Document RECHER	t Sanitel	nent			Quant.	Notification Sanitel	Numéro de troupeau	Espèce cible	5 résultats tro Livraison	ouvés
Ref. 3769-PI	t Sanitel	nent AXXIN 25 mg/ml	opl. inj. 1	100 ml	Quant. 2 emballage	Notification Sanitel Producteur (s) Belpork asbl	Numéro de troupeau BE111111-0201	Espèce cible PC	5 résultats tro Livraison 26-12-2016	Duvés
Ref. 3769-PI	t Sanitel RCHE Médican DR	nent AXXIN 25 mg/ml AXXIN 25 mg/ml	opl. inj. 1 opl. inj. 1	100 ml 100 ml	Quant. 2 emballage 4 emballage	Notification Sanitel Producteur (s) Belpork asbl	Numéro de troupeau BE1111111-0201 BE1111111-0200 Ce n	Espèce cible PC registrate kon niet uméro de document	5 résultats tra Livrelson 26-12-2016 tworden verzonde est déjà enregistré	Duvés
Rect. 3769-PI 3778-PI	t Sanitel RCHE Médican DR DR DR	nent AXXIN 25 mg/ml AXXIN 25 mg/ml	opl. inj. 1 opl. inj. 1 opl. inj. 1	100 ml 100 ml 100 ml	Quant. 2 emballage 4 emballage 1 emballage	Notification Sanitel Producteur S Belpork asbl Belpork asbl Belpork asbl S Belpork asbl	Numéro de troupeau BE1111111-0201 BE1111111-0201 Ce n BE1111111-0201	Espèce cible PC er registratie kon niet uméro de document PC	5 résultats tro Livraison 26-12-2016 t worden verzonde est déjà enregistré 09-12-2016	ouvés
Ref. 3769-PI 37761-PI 3774-PI	t Sanitel RCHE Médican DR DR DR DR	nent AXXIN 25 mg/ml AXXIN 25 mg/ml AXXIN 25 mg/ml	opl. inj. 1 opl. inj. 1 opl. inj. 1 opl. inj. 1	100 ml 100 ml 100 ml 100 ml	Quant. 2 emballage 4 emballage 1 emballage(1 emballage)	Notification Sanitel Producteur Producteur (s) Belpork asbl s) Belpork asbl s) Belpork asbl	Numéro de troupeau BE1111111-0201 BE1111111-0201 BE1111111-0201 BE1111111-0201	Espèce cible PC registrate kon niet uméro de document PC PC	5 résultats tro Livreison 26-12-2016 t worden verzonde est déjà enregistré 09-12-2016 05-12-2016	ouvés en naer Senit

3) Sur la page de démarrage du portail des fournisseurs de chaque CV se trouve un aperçu de l'ensemble des enregistrements dont le couplage à Sanitel-Med n'a pas pu intervenir à la précédente date de verrouillage des données.

≘ Résumé 📀 Données enregistrées 📄 Mes prescriptions 🖋 Mes p	producteurs al Mes rapports 🖉 Liste de médicaments
28 Données enregistrées ne savent pas être envoyés à Sanitel-MED. Voir les données er	registrées
9 Prescriptions ne savent pas être envoyés à Sanitel-MED. Voir les prescriptions	
Nouvel enregistrement	+ AJOUTER ENREGISTREMENT

Étant donné que le FAC et le PHA ne jouent aucun rôle dans le cadre de Sanitel-Med, le retour d'information concernant le couplage n'apparaîtra pas dans leur portail.

4.3.5 Mapping

S'il a été décidé d'utiliser des fichiers Excel ou les services web pour la saisie des enregistrements, il est conseillé d'utiliser les données du logiciel comptable du fournisseur. Il est toutefois possible que le logiciel comptable utilise d'autres codes que ceux proposés afin d'identifier la médication, l'espèce cible et l'indication d'utilisation. La liste des codes proposés pour les médicaments est disponible sur le site www.registreab.be et sur le portail des fournisseurs, sous l'onglet 'Liste des médicaments'. Les codes proposés pour 'espèce cible' et 'indication d'utilisation' sont repris en annexe 1.

La base de données d'antibiotiques prévoit la possibilité d'utiliser les codes existants du logiciel comptable du fournisseur à l'aide du 'mapping'. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont liés de manière unique au médicament concerné, à l'espèce concernée ou à l'indication d'utilisation concernée.

Il est conseillé d'établir le mapping <u>AVANT</u> la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services web. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil.



Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et un médicament, une espèce cible ou une indication d'utilisation. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web.

~	\sim
h	()
U	U

Ab Register 7 Parametre	8				Home	U Quitt
Paramètres d'importation	Mapping Médicament	Mapping Espèce cible	Codes des indications d'utilisation			
				< Retour	vers 'Mappl	ng du médican
Ajouter	un nouveau code	Médicament				
Code Médicament						
Espèce animale	Sélectionner espè	èce animale 🗸				
	Deeleesheeree	em ando CNIK eù eti out	0			
Médicament	Rechercher par h	om, code CNK ou cu-ext	α.			

Vous trouverez ci-dessous un exemple de l'ajout d'un mapping de médicament. Le même principe s'applique à l'ajout d'un mapping pour une espèce cible et d'un mapping pour une indication d'utilisation.

					<u> </u>
Paramètres d'importation	Mapping Médicament	Mapping Espèce cible	Codes des indications d'utilisation		
				Retour	vers 'Mapping du médicamer
Aigutor		Módicamont			
Ajouter	un nouveau code	Medicament			
Code Médicament					
Code Médicament Espèce animale	Sélectionner espèc	ce animale 👻			
Code Médicament Espèce animale Médicament	Sélectionner espèe	ce animale 👻		Q	
Code Médicament Espèce animale Médicament	Sélectionner espèc Rechercher par no	ce animale 🔹		Q	
Code Médicament Espèce animale Médicament	Sélectionner espèr Rechercher par no	ce animale 🔹		Q	
Code Médicament Espèce animale Médicament	Sélectionner espèc Rechercher par no pu Annuler	m, code CNK où cti-ext		Q	

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.

Cette procédure est laborieuse, principalement pour l'établissement des correspondances entre les codes des médicaments. Il est de ce fait conseillé aux fournisseurs de reprendre les codes cti-ext (pour les médicaments belges) et CIP (pour les médicaments français) dans leur logiciel comptable, afin qu'ils puissent être automatiquement reliés dans le système au médicament concerné.

La liste des codes cti-ext et CIP peut être consultée sur le site <u>www.registreab.be</u>.

Il est également possible d'exporter tous les médicaments dans le portail des fournisseurs via l'onglet 'Liste des médicaments'.

L'annexe 1 contient la liste des codes correspondants aux espèces animales et aux indications d'utilisation. Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le fournisseur en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services web. Lors de la connexion sur le portail des fournisseurs, un avis s'affichera également sur la page d'accueil.

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.



Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

Les enregistrements seront visibles dans le 'Registre AB' dès l'établissement des correspondances correctes

Veuillez o	ompléter l	es mappings manquants	
Codes animau	x cibles ir	connus	
Code Inconnu	Espèce animale	Espèce cible	Ignorer
Rund	Porcs	Sélectionner espèce cible v	Ignorer ce code
Codes d'indica	ition d'util	isation inconnus	
Code Inconnu	Espèce animale	Indication d'utilisation	Ignorer
Algemene stoornissen	Porcs	Sélectionner Indication d'utilisat 🗸	Ignorer ce code
		Sélectionner Indication d'utilisat 🗸	Ignorer ce code
Ademhaling	Porcs		
Ademhaling problemen	Porcs		

aux médicaments, espèces cibles et indications d'utilisation.

4.3.6 Mes prescriptions

Cet onglet n'est présent que dans le portail des fournisseurs d'un CV.

Les fournitures saisies par le FAC ou le PHAR dans le Registre AB sont sur prescription d'un vétérinaire. Via l'onglet 'Mes prescriptions', le CV connecté accède à un compte rendu de tous les enregistrements effectués par le FAC ou le PHAR sur la base d'une prescription de l'un des vétérinaires du CV connecté.

Un CV qui prescrit sans fournir peut consulter ses enregistrements de prescriptions via 'Mes prescriptions'.

AB Register > Porcs					III Home 🛈	Quitter
🗄 Résumé 🛛 🔗 Donr	nées enregistrées	Mes prescriptions	🥖 Mes producteurs	Mes rapports	Liste de médicaments	
Mes pr	rescriptions					
Livraison de:	01-01-2017 📰	jusqu'à:	III Mot clé:			
Recherche étendue						
RECHERCHE						
Livraison de: Recherche étendue RECHERCHE	01-01-2017	jusqu'à:	III Mot clé:	l		

🕢 🛛 AB Regi	ster > Porcs		Home	 Quitter
∷⊒ Résumé	é 🔗 Données er	registrées 🖋 Mes producteurs 📶 Mes rapports 🔗 Liste de médicaments		
			K Retour vers 'Mes	enregistrements'
(Détail de l'in	nformation enregistrée (ref. 1110242-PI)	MODIFIE	R
Typ	e de document néro de document	Prescription électronique d'aliments médicamenteux 0 0123 E 012345		
Livr	aison le ducteur	24-08-2020 AB-Register test (BE01234567-0201)		
Esp	èce cible	Porcelets sevrés		
Méd	dicament	 DOXYPREX 100 mg/g premix 25 kg (cti-ext. 300982-04) 		
Qua	antité livrée	7,5 kg prémélange médicamenteux		
Indi	cation d'utilisation	-		
Vét	érinaire	Siemon Donvil (N0123)		

Dans le détail de chaque enregistrement, les différents champs d'enregistrement peuvent être consultés. Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur FAC ou au PHAR via le bouton 'Signalez-le-nous'. Le champ de texte ci-dessous s'ouvre, et vous pouvez y spécifier le problème.

lle C	Signalez un enregistrement erroné
de lot unique E	
cible F	Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit,)
nent (
é livrée 1	Madame, Monsieur, Enregistrement 420286-PO est incorrect. Veuillez vérifier.
ie.	i.
aire J	Ce courriel sera envoyé au fournisseur Imengine.
document F	ENVOYER LA NOTIFICATION OU Annuler
de document 1	

Après l'enregistrement de votre remarque, le fournisseur (FAC ou PHAR) recevra un e-mail lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de cet e-mail au titre de confirmation de l'envoi, mais vous ne devez entreprendre aucune démarche supplémentaire. Une fois l'erreur signalée, vérifiez que la correction a bel et bien été apportée.

Comme indiqué précédemment au point 4.3.4.6, l'écran de détail de chaque prescription permettra de consulter également le statut du couplage à Sanitel-Med.

4.3.7 Mes producteurs

Par le biais du portail destiné aux producteurs, ceux-ci disposent de la possibilité de donner procuration à leurs fournisseurs. En tant que fournisseur, vous pouvez ainsi consulter le dossier ainsi que les rapports d'exploitation de vos clients. Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur reçoit automatiquement une procuration, sans intervention du producteur.

Via l'onglet 'Mes producteurs', vous trouverez le compte rendu de vos producteurs avec une procuration automatique et fournie.

\odot	AB Register > Volaille				🗰 Home 🕕 Quitter
≔	Résumé 🧹 Données enr	registrées 📄 Mes prescr	iptions 🖋 Mes producteurs 📶	Mes rapports 🕜 Lis	ste de médicaments
	Producteurs	avec procurations at	utomatiques	Nom ou numéro de troup	peau Q
	Nom	Numéro de troupeau	Adresse		Procuration depuis le
	Jacques Leroy	BE10101010-0301	Avenue Roi Albert II 35 - 1060 Brussel		24-08-2020
	Test Roxane	BE30940197-0301	Tenbroekstraat 35 - 1700 Dilbeek		05-06-2020
	Jef Pluim	BE01234567-0301	Koning Albert II Iaan 35 - 1030 Brussel		22-05-2020
	Producteurs	avec procurations ad	ccordées	Nom ou numéro de troup	peau Q
	Aucun producteur trouvé.				

Si vous cliquez sur le nom du producteur, vous pouvez consulter son dossier individuel. Vous pouvez consulter tous les enregistrements et les rapports d'exploitation de ce producteur ainsi que les lots mis en place. Vous pouvez également consulter tous les rapports via l'onglet 'Mes rapports' (voir 4.3.8).



Les nouveaux rapports d'exploitation sont toujours affichés dans l'onglet 'Compte rendu'. Cela vous permet de retrouver immédiatement les nouvelles informations pour chaque exploitation. Les rapports disparaissent de la liste dès leur consultation mais restent disponibles via l'onglet 'Mes producteurs' ou via 'Mes rapports'. Afin de garantir l'enregistrement correct pour la volaille, vous avez la possibilité en tant que fournisseur de vérifier quels lots ont été mis en place auprès des producteurs pour lesquels vous disposez d'une procuration. Ceci constitue un premier point de contrôle lorsque vous enregistrez des antibiotiques dans le Registre AB.

4.3.8 Mes rapports

L'onglet 'Mes rapports' présente une liste de tous les rapports pour lesquels vous avez une procuration. Via la fonction de recherche, il est possible de rechercher des rapports en fonction d'un fournisseur, d'une date d'envoi ou d'un statut. Via le lien du rapport, un fichier pdf s'ouvre, permettant de consulter le rapport. Pour chaque rapport d'exploitation, un statut rouge ou vert est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel participe un producteur, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.



4.3.9 Liste des médicaments

Via l'onglet 'Liste des médicaments', vous pouvez consulter tous les médicaments enregistrés dans le Registre AB. Il est également possible d'en extraire une exportation Excel.

Etant donné que des exploitations avicoles belges comme françaises participent à Belplume, une liste des médicaments belges et français sera disponible. Il est primordial d'opérer une distinction entre ces deux listes. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations belges, seuls des médicaments belges peuvent être utilisés. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations françaises, seuls des médicaments français peuvent être utilisés. Chaque médicament a son propre code spécifique. Vous trouverez de plus amples explications au sujet de ces codes à l'annexe 1A.

AB Register > Volalile				III Home O Quitter		
🗄 Résumé 🥑 Da	onnées enregistrées	Mes prescriptions	/ Mes producteurs		Liste de médicaments	
🖉 Liste	de médicament	ts				
-						
Mot clé:			Médicament	Rechercher par nom, co	ode CNK où cti-ext Q	
Marque:			Code couleur AMCRA:	Sélectionner		
RECHERCHE						
1 2 3	4 >				196 résultats trouvés	
CTI-EXT	Médicament	sol po 1 kg EP	Emballage		Code CNK	
03760161602082	ACTI COLI B pdr	sol. po 10 ka FR	Sac	LABORATOIRES BIOVE	-	
03760161602051	ACTI COLI B pdr	sol. po 10x 100 g FR	Bolte avec	LABORATOIRES BIOVE	5	
03760161602075	ACTLCOLLB.pdr	sol. po 5 kg FR	Sac	LABORATOIRES BIOVE		
03597132201056	 ADJUSOL TMP S 	ULFA LIQUIDE sol. po 100 mi FR	Flacon	VIRBAC SA		
03597132301077	ADJUSOL TMP S	ULFA LIQUIDE sol. po 2 I FR	Bidon	VIRBAC SA		
03597132201063	ADJUSOL TMP S	ULFA LIQUIDE sol. po 250 ml FR	Flacon	VIRBAC SA		
03597132301084	ADJUSOL TMP S	ULFA LIQUIDE sol. po 5 I FR	Bidon	VIRBAC SA		
338633-01	 AIVLOSIN KIPPEN oplosb. po 4 	WKALKOENEN 625 mg/g gran.	Sachet	Eco Animal Health Ltd		
338642-01	AIVLOSIN KIPPEN oplosb. po 4	VKALKOENEN 625 mg/g gran.	Sachet	Eco Animal Health Ltd	9100546	
05060162990576	AIVLOSIN POULE 40 g FR	ETS/DINDONS 625 mg/g gran. sc	el. po Sachet	Eco Animal Health Ltd		
05060162990545	AIVLOSIN POULE 400 g	ETS/DINDONS 625 mg/g gran. sc	ol. po Sachet	Eco Animal Health Ltd		
477795-04	AMATIB 800 mg/	g VARKEN/KIP pdr oplosb. po 1 k	g Sachet	Krka, D.D. Novo Mesto		

4.3.10 Mon cabinet/ Mon exploitation

Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur 'Mon cabinet / Mon exploitation'.

Bienvenue sur Registre AB, Cabinet de v	étérinaires Van Heupen NV		H Accueil O Quitter
	Veuillez sélectionner ci-dessous l'esp le bon j		
	Enga		
	Porcs	Volaille	
	Bovins	aitiers	
	Ou gérez votre co	ompte cl-dessous:	
	Mon cabinet	Paramètres	

Vous pouvez consulter et modifier ici les données de base de votre cabinet / entreprise ainsi que les vétérinaires enregistrés (voir 4.3.1 procédure d'identification).

Veillez à la mise à jour de ces données.

4.3.11 Paramètres

Bienvenue sur Registre AB, Cabinet de vé	étérinaires Van Heupen NV		Accueil	Quitter
	Veuillez sélectionner ci-dessous l'esp le bon	pèce animale afin d'être renvoyé vers portail:		
	E	€		
	Porcs	Volaille		
	Bovins	laitiers		
	Ou gérez votre co	ompte ci-dessous:		
	Mon cabinet	Paramètres		

Via le bouton 'Paramètres' dans la page d'accueil, vous pouvez accéder à tous les paramètres d'importation nécessaires pour saisir des enregistrements via Excel et des services web (voir 4.3.4.2 et 4.3.4.3), ainsi qu'à tous les paramètres relatifs au 'Mapping' (voir 4.3..5).

5

5.1 Introduction

Afin de récolter toutes les données d'un lot unique mis en place, un portail supplémentaire a été créé spécifiquement pour les couvoirs. Via ce portail, vous devez, en tant que couvoir, introduire chaque mise en place d'un lot unique avec les données correspondantes.

Dans ce qui suit, nous vous expliquons comment accéder aisément à ce portail, quelles sont ses fonctionnalités et quelles sont vos tâches.

5.2 Compte rendu des tâches du couvoir

Procédure d'inscription :

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire d'inscription sur le site internet du Registre AB et en l'envoyant au Helpdesk du Registre AB.

A l'aide de ces données, un contrat de collaboration sera établi entre l'asbl Registre AB et chaque couvoir pour l'utilisation de la base de données des antibiotiques. Ce contrat doit être signé et ensuite remis au secrétariat de l'asbl Registre AB.

Dès la réception du contrat contresigné, un compte sera créé. Le couvoir recevra ses identifiants de connexion par e-mail. Il peut dès lors se mettre au travail avec le Registre AB.

- Enregistrement des lots uniques :

Chaque couvoir enregistre les données des lots mis en place dans le Registre AB. Cela peut se faire de trois façons : via le formulaire d'enregistrement en ligne, par la lecture d'un formulaire Excel ou via les services web.

Le couvoir doit respecter les principes suivants :

- Chaque lot unique doit être saisi **7 jours au plus tard** après la date de mise en place.
- Les modifications apportées aux données du lot doivent se faire dans les 7 jours de la mise en place. Si des modifications doivent être apportées par la suite, cela ne peut se faire que via le helpdesk.
- Si la mise en place d'un lot est répartie sur plusieurs jours (72 heures max.), le premier jour vaut comme date de mise en place.
- Si des œufs de couvoir éclosent dans le poulailler, la date de mise en place correspond au jour de dépôt des œufs dans le poulailler. Si cela se fait sur plusieurs jours, la définition ci-dessus est retenue.
- Si un lot est mis en place dans un poulailler avec plusieurs compartiments, un seul numéro de lot est attribué à tous les animaux de ce poulailler.

- Mon exploitation :

Le couvoir veille à ce que les données de son exploitation soient actualisées via son portail. Le responsable du couvoir gère ces données.

5.3 Portail du couvoir

5.3.1 <u>Fonctionnalités</u>

Lorsque vous vous connectez au portail du couvoir, vous arrivez sur la page d'accueil. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur le bouton Volaille, afin de consulter toutes les données des lots mis en place par vos soins. En bas de page, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre exploitation : 'Mon exploitation' et 'Paramètres'.

Bienvenue sur Registre AB, Marie D'Angle	eterre		III Accueil 🛈	Quitter
	Veuillez sélectionner ci-dessous l'esp le bon	èce animale afin d'être renvoyé vers portail:		
	Vola	2 ille		
	Ou gérez votre co	mpte ci-dessous:		
	Mon exploitation	Paramètres		

5.3.2 Enregistrement de lots uniques

Via l'onglet 'Mes lots uniques', vous pouvez consulter toutes les données saisies par vous en tant que couvoir. Sous l'onglet 'Résumé', vous trouverez un compte rendu des lots uniques les plus récents que vous avez introduits.

72

😑 Résumé 🌔 🚊 Mes lots

Numéro de lot unique	Numéro de troupeau	Etable	Date de mise en place	Nombre	Туре
BE30940197-0303/2020_08_20	BE30940197-0303	3	20-08-2020	10000	Poulets (à rôtir)
BE30940197-0305/2020_08_19	BE30940197-0305	5	19-08-2020	300	Poule pondeuse
BE30940197-0304/2020_07_22	BE30940197-0304	4	22-07-2020	8	Poules pondeuses d'élevage
BE01234567-0308/2020_07_18	BE01234567-0308	8	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0306/2020_07_18	BE01234567-0306	6	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE1111111-0302/2020_07_16	BE1111111-0302	2	16-07-2020	10000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0305/2020_07_16	BE01234567-0305	5	16-07-2020	40000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE00000001-0305/2020_07_13	BE00000001-0305	5	13-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0302/2020_07_12	BE01234567-0302	2	12-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0301/2020_07_01	BE01234567-0301	1	01-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
Afficher tous les lots enregistrés					

Il y a trois possibilités pour introduire des données de lot. Elles sont décrites ci-après.

5.3.2.1 Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement

Le couvoir peut introduire les données du lot en ligne, via le formulaire d'enregistrement. Ce formulaire a principalement été développé pour les couvoirs qui enregistrent des données de lot pour un nombre limité de producteurs, et sur une base irrégulière.

Suivez les étapes suivantes pour effectuer un enregistrement :
1. Cliquez sur le bouton 'Enregistrer un nouveau lot' :

Enregistrer un nouveau lot

Couvoir	Test
Producteur	Choisissez un producteur v ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	Sélectionne -
Numéro de lot unique	Ē
Date de mise en place	25-08-2020 📰 (jj-mm-aaaa)
Nombre d'animaux	
Espèce cible	Sélectionner le type d'animal 🗸
Age	Sélectionner l'âge
Système de qualité origine	Sélectionner le système de qualité 🗸
Pays d'origine	Belgique 🗸
Exploitation d'origine	Choisissez un producteur

SAUVEGARDER OU Annuler

2. Complétez les champs obligatoires.

3. Le format du numéro de lot doit être le suivant : numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03XX

(XX étant le numéro du poulailler, p.ex. 01, 02, 03, ...) / date de mise en place (2017_03_14).

4. Si vous collaborez avec plusieurs couvoirs et partagez un seul portail, vous devrez également indiquer quel couvoir a mis le lot en place.

5. Le champ '**Exploitation d'origine**' est facultatif. Il ne doit pas obligatoirement être rempli, même si ceci est recommandé.

Si vous collaborez avec une entreprise de reproduction Belplume, vous pouvez trouver cette entreprise dans le registre AB via le numéro d'établissement.

6. Cliquez sur 'Sauvegarder'.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B.

Une fois les données du lot enregistrées, ce lot est repris dans le compte rendu général des lots uniques.

5.3.2.2 <u>Enregistrement de lots uniques via Excel</u>

Afin de simplifier la procédure qui précède, nous avons développé un système permettant d'enregistrer simultanément plusieurs lots uniques. Cela peut se faire à l'aide d'un fichier Excel idéalement généré avec la

suite comptable du couvoir. Ce système permet en outre d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un lot unique est consignée.

Attention : si, dans la suite comptable, des codes spécifiques sont utilisés pour définir l'animal cible, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est toutefois préférable de le faire **AVANT** la saisie des enregistrements.

Vous trouverez comment définir les codes dans le chapitre 5.3.3. 'Mapping'.

Le fichier Excel doit être créé conformément à l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de 97. Les versions plus anciennes ne sont pas compatibles.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B & 1C.

 Reference_Number
 set_up_date
 Lot_Number
 stock_Number
 stable_Number
 Animal_Amount
 Target_Animal
 Animal_Age
 SateLite Number
 Origin_Quality_system
 Origin_Country
 Origin_fin_country
 Origin_stock_Number

 20200330
 30/03/2020
 30/03/2020
 Be4444444-0301
 1
 300
 Avimal_Age
 SateLite Number
 Origin_Quality_system
 Origin_country
 Origin_stock_Number

 4444444
 0301/2020
 Be4444444-0301/2020_03_30
 Be4444444-0301
 1
 300
 Beiplume
 Be
 4444444

 Une fois le fichier Excel créé conformément aux règles de base convenues, suivez les étapes suivantes :

 Envoyez le fichier Excel par e-mail à l'adresse e-mail standard, avec un objet préalablement défini.
 L'objet de l'e-mail se compose du code attribué au couvoir par le système. De la sorte, le système est en mesure d'identifier les couvoirs.

Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ».

Attention : n'oubliez pas les crochets dans l'objet.

Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse <u>helpdesk@register.ab</u> pour toutes autres questions ou remarques.

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:



	AB Register > Paramètres	iii Home 🔘 Qui
	Paramètres d'Importation Mapping Esp	
	Paramètres d'impo	ortation
	Paramètres de Excel	
	Vous pouvez automatiquement ajout toujours robjet de votre courriel par; Après que le fichier Excet ait été trait le message électronique suivant les d	er différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abrogister(timengine.be. Commencez (596251074). Un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.
	Envoyer un message électronique à	abregisterØimengine.be
	Objet	[5916251074]
	Envoyez les résultats du rapport	APRES CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR
	Paramètres des services	; web
	Vous pouvez automatiquement ajoute Le service utilise Http Basic Authentifi	er différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Ication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.
	WSDL:	https://tesl-apl.abregister.be/broeler/vI/LotService.cfc?wsdl
	Nom d'utilisateur:	5916251074
ç	Mot de passe:	968C46

Afin d'assurer un suivi efficace des lots que vous avez mis en place, il est conseillé de toujours demander un rapport. Cela vous permet en outre, lors de la phase de lancement, de vous assurer que tous les enregistrements ont bel et bien été lus.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.

	Paramètres d'importation	on						
<	Paramètres de Excel							
	Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [5916251074]. Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.							
	Envoyer un message électronique à	abregister@imengine.be						
	Objet	[5916251074]						
	Envoyez les résultats du rapport	APRÈS CHAQUE TRAITEMENT	UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR					

Après avoir corrigé les erreurs éventuelles, vous pouvez consulter les lots introduits dans le Registre AB, sous l'onglet 'Mes enregistrements'

5.3.2.3 Enregistrement de lots uniques via les services web

	Paramètres d'importation	on
	Paramètres de Excel	
	Vous pouvez automatiquement ajouter différ toujours l'objet de votre courriel par: [591625 Après que le fichier Excel ait été traité, un rap le message électronique suivant les données	ents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez 1074]. oport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez s mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.
	Envoyer un message électronique à	abregister@imengine.be
	Objet	[5916251074]
	Envoyez les résultats du rapport	APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR
	Paramètres des services web	ents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP.
43	Le service utilise Http Basic Authentification.	Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.
	WSDL:	https://test-api.abregister.be/broeier/v1/LotService.cfc?wsdl
	Nom d'utilisateur:	5916251074
	Mot de passe:	968C46

Il est également possible de communiquer avec le Registre AB via les services web. Cela présente l'avantage que les données sont lues automatiquement depuis la suite comptable du couvoir. Il ne faut intervenir que dans le cas d'un message d'erreur.

Le système propose un soap webservice, avec une 'http Basic Authentication'. Les identifiants sont uniques pour chaque couvoir et sont disponibles dans les 'Paramètres', dans l'onglet 'Paramètres d'importation'. Le mot de passe par défaut est celui choisi lors de la procédure d'enregistrement du couvoir.

Exemple de requête utilisant le service SOAP

Production WSDL : <u>https://api.abregister.be/broeier/v1/lotService.cfc?wsdl</u> Test WSDL : <u>https://test-api.abregister.be/broeier/v1/lotService.cfc?wsdl</u> Valeurs possibles pour originCertificate : Belplume, IKB ou Other Valeurs possibles pour originCountry: voir codes annexe 1C

xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" <soapenv:Envelope xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.broeier"> <soapenv:Header/> <soapenv:Body> <v1:saveLot soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/"> <Lot xsi:type="v1:Lot"> <animalAge xsi:type="xsd:string">EGG</animalAge> <animalAmount xsi:type="xsd:string">800</animalAmount> <lotNumber xsi:type="xsd:string">BE1111111-0302/2020_07_04</lotNumber> <originQualitySystem xsi:type="xsd:string">other</originQualitySystem> <originCountry xsi:type="xsd:string">BE</originCountry> <originStockNumber xsi:type="xsd:string">22222222</originStockNumber> <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2020070401</referenceNumber> <satelliteNumber xsi:type="xsd:string">AB</satelliteNumber> <setUpDate xsi:type="xsd:string">04/07/2020</setUpDate> <stableNumber xsi:type="xsd:string">2</stableNumber> <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0302</stockNumber> <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV3</targetAnimal> </Lot> </vl></vl>

</soapenv:Body>

</soapenv:Envelope>

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service web. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service web permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

5.3.2.4 Modification des données du lot

Une fois un lot unique lu dans le système, le couvoir peut modifier manuellement le lot via l'application web. Chaque élément peut être modifié **jusqu'à 7 jours au plus tard après la mise en place**.

Pour modifier un lot unique, procédez comme suit :

- 1. Rendez-vous dans 'Mes lots'.
- 2. Cliquez sur le numéro de lot unique. Les données du lot unique sont affichées.

6) AB	3 Register >					III Home 🔘	Quitter
I	i≣ Ró	ísumé 🤐 Mes lots						
		Derniers lots enregis	strés				+ ENREGISTRER UN NOUVEAU LOT	
		Numéro de lot unique	Numéro de troupeau	Etable	Date de mise en place	Nombre	Туре	
	\leq	BE30940197-0303/2020_08_20	BE30940197-0303	3	20-08-2020	10000	Poulets (à rôtir)	
		BE30940197-0305/2020_08_19	BE30940197-0305	5	19-08-2020	300	Poule pondeuse	
		BE30940197-0304/2020_07_22	BE30940197-0304	4	22-07-2020	8	Poules pondeuses d'élevage	
		BE01234567-0308/2020_07_18	BE01234567-0308	8	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	
		BE01234567-0306/2020_07_18	BE01234567-0306	6	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	
		BE1111111-0302/2020_07_16	BE1111111-0302	2	16-07-2020	10000	Parents d'élevage pour rôtissage	
		BE01234567-0305/2020_07_16	BE01234567-0305	5	16-07-2020	40000	Parents d'élevage pour rôtissage	
		BE00000001-0305/2020_07_13	BE00000001-0305	5	13-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)	
		BE01234567-0302/2020_07_12	BE01234567-0302	2	12-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)	
		BE01234567-0301/2020_07_01	BE01234567-0301	1	01-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)	
		Afficher tous les lots enregistrés						

3. Cliquez sur 'Modifier'.

e Détail du lot	UL-32494)	MODIFIER
Numéro de lot unique Producteur	BE01234567-0305/2020_07_16 Jef Pluim (BE01234567-0305)	
Etable Date de mise en place Nombre d'animaux Espèce cible	5 16-07-2020 40000 Parents d'élevage pour rôtissage	
Age Système de qualité origine Pays d'origine Exploitation d'origine	Belgique BE1111111	

4. Modifiez ce que vous devez modifier et enregistrez.

AB Register >		₩ 1	Home	0	uitter
i≘ Résumé 🤮 Mes lots					
			< Retou	ır à "Déta	ill du lot"
Modifier le lo	t				
Couvoir	Test				
Producteur	Mevrouw - BE11111111 v ou Ajouter un nouveau producteur				
Etable	5 🗸				
Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16				
Date de mise en place	16-07-2020 🗊 (jj-mm-aaaa)				
Nombre d'animaux	40000				
Espèce cible	Parents d'élevage pour rôtissage 🗸 🗸				
Age	CEuf ~				
Système de qualité origine	Belplume 🗸				
Pays d'origine	Belgique 🗸				
Exploitation d'origine	BE11111111 (Facultatif) ou Choisissez dans la liste des producteurs				
SAUVEGARDER OU Annu	ier				

5. Les données du lot ont été modifiées.

5.3.2.5 <u>Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place</u>

Sur la base du numéro de poulailler et de la date de livraison, l'enregistrement d'un antibiotique est couplé à un lot mis en place chez le producteur. Lors du couplage des enregistrements aux lots concernés, la durée standard du cycle de production de l'animal cible du lot est prise en compte.

Animal cible	Durée standard du cycle de production (en jours)
Poulet de chair	42
Poule pondeuse	490
Parent de poulets de chair	315
Parent de poules pondeuses	420
Elevage de parents de poulets de chair	140
Elevage de parents de poules pondeuses	119
Elevage de poules pondeuses	119
Dinde	112

Ce tableau indique la durée standard du cycle de production par animal cible :

En fonction de la catégorie animale du lot, il sera soit mis fin au lot après x jours (voir tableau ci-dessus) soit un nouveau lot sera mis en place. Les enregistrements d'antibiotiques dont la date de livraison tombe après la fin du cycle de production du lot ne peuvent donc pas être liés à ce lot.

5.3.3 Mappings

Si vous choisissez de communiquer via fichiers Excel ou les services web, il est préférable de le faire sur la base des données de la suite comptable du couvoir. D'autres codes que ceux proposés pour définir l'animal cible peuvent toutefois être utilisés. Les codes proposés pour l'animal cible sont repris à l'annexe 1B.

La base de données des antibiotiques prévoit la possibilité de reprendre, par 'mapping', les codes existants de la suite comptable du couvoir. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont couplés de manière unique avec l'animal cible concerné dans le système.

Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services web. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil. Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et une espèce cible. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web. Vous trouverez cidessous un exemple d'ajout de mapping.

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.



AB Register > Paramètr	res	III Home 🕜 Quitter
Paramètres d'importation	Mapping Espèce cible	
		Retour vers l'aperçu
Ajouter of	un nouveau code Espèce cible	
Code espèce cible		
Espèce cible	Sélectionner espèce cible v	
SAUVEGARDER of	fAnnuler	

Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le couvoir en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services web.

Lors de la connexion au portail, un avis sera affiché sur la page d'accueil.

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.

Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

! Compl	étez les mappings manquants	
Codes anim	aux cibles inconnus	
Code Inconnu	Espèce cible	Ignorer
opfok	Sélectionner espèce cible 🗸	Ignorer ce code

Dès que le bon animal cible est mis en relation, les enregistrements lus seront complétés et visibles dans le Registre AB.

5.3.4 Mon exploitation

Bienvenue sur Registre AB, Marie D'Angle	terre		Accueil	 Quitter
	Veuillez sélectionner ci-dessous l'esp le bon	èce animale afin d'être renvoyé vers portail:		
		2		z à ce
	Vola	ille		
	Ou gérez votre co	mpte ci-dessous:		
	Mon exploitation	Paramètres		

Via la page d'accueil.	vous pouvez	cliquer sur le	e bouton '	Mon exploitation'.
via la page a accacil,	vous pouvez	cinquer sur it	bouton	wien explored ton .

Ø A	B Register > Mon exploitati	on		III Home 🔘 Quitter
	A Mon explo	bitation		
	Les coordonnées de	votre entreprise		MODIFIER
	Nom d'entreprise	Couvoir Poussin	Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be
	Responsable	Marie D'Angleterre	Adresse	Koning Albert II-laan, 35 Koning Albert II-laan, 35 - 1030 54
	Numéro de TVA	BE1234567890	Téléphone	
		TE	Fax	-
	Vos données d'identi	ification		CHANGER LE MOT DE PASSE
	Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be		

5.3.5 <u>Paramètres</u>

Via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil, vous avez accès à tous les paramètres d'importation nécessaires pour lire les enregistrements via Excel et les services web (voir 3.2.2 et 3.2.3) et à tous les paramètres relatifs au mapping (voir 3.3).

Bienvenue sur Registre AB, Marie D'Angletern	e		III Accueil O Quitter	
Ve	euillez sélectionner ci-dessous l'espè le bon p	èce animale afin d'être renvoyé vers vortail:		
	Volai) lle		
	Ou gérez votre cor	npte ci-dessous:		
Ν	Non exploitation	Paramètres		

CONDITIONS D'UTILISATION

6.1 Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be

6

Le site internet <u>www.registreab.be</u> est administré par l'asbl Registre AB, une association sans but lucratif qui vise à réduire l'utilisation des médicaments et en particulier des antibiotiques dans l'élevage dans le cadre d'une approche durable de la santé et du bien-être des animaux et à contribuer à la réduction de la résistance aux antimicrobiens.

L'asbl Registre AB est établie Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54, à Bruxelles.

- Le site web <u>www.registreab.be</u> est accessible à tout visiteur. Le visiteur prend connaissance des présentes conditions d'utilisation et marque son accord avec ces dernières. Si le visiteur ne peut marquer son accord avec ces conditions d'utilisation, il quitte maintenant le site de sa propre initiative.
- L'asbl Registre AB se réserve le droit de (faire) modifier ou supprimer le site internet comme elle l'entend et à tout moment qu'elle juge utile, en publiant ou non un avertissement préalable. L'asbl Registre AB n'est en rien responsable des conséquences découlant du changement ou de la suppression du site internet.
- L'asbl Registre AB se réserve le droit de vous refuser l'autorisation d'utiliser le site internet et/ou de faire usage de certains services proposés sur le site internet. Dans le prolongement, L'asbl Registre AB peut assurer le monitorage de l'accès au site internet.
- Les données figurant sur le site sont exclusivement mises à disposition par L'asbl Registre AB à des fins d'information. Toute utilisation non autorisée ou impropre du site internet ou de son contenu peut constituer une infraction aux droits intellectuels, à la réglementation en matière de protection de la vie privée, de publication et/ou de communication dans le sens le plus large du terme. Toutes les informations que vous diffusez depuis le site internet relèvent de votre responsabilité.
- Vous vous engagez, entre autres, à :
 - Ne pas exploiter l'information de manière illégale ;
 - Ne pas utiliser ce site internet de telle sorte qu'il soit endommagé, transformé, interrompu, arrêté ou rendu moins efficace par quelque moyen que ce soit ;
 - Ne pas utiliser ce site internet pour la transmission ou l'envoi de virus informatiques ou pour la

transmission ou l'envoi de contenu illégal, illicite ou inapproprié (notamment, mais pas exclusivement, d'information à caractère obscène ou nuisible à l'ordre public) ;

- Ne pas utiliser ce site internet dans le but d'enfreindre, de quelque manière que ce soit, les droits d'une personne physique, morale ou d'une association tels, entre autres mais pas exclusivement, que le droit à la vie privée et à la propriété intellectuelle ;
- Ne pas utiliser le site internet pour l'envoi ou la transmission de contenu à des fins promotionnelles ou publicitaires sans avoir préalablement demandé une autorisation à l'asbl Registre AB, à l'exception toutefois des informations sollicitées par le destinataire.
- Les éventuels droits détenus par des tiers doivent toujours être respectés. L'utilisation des données figurant sur le site ne peut donner lieu à aucun recours contre l'asbl Registre AB. Vous protégerez et préserverez l'asbl Registre AB ainsi que ses collaborateurs de toutes mesures, condamnations judiciaires et extra-judiciaires, en ce compris les frais pour l'assistance juridique, les comptables et autres, qui sont initiés par des tiers et qui découlent ou sont liés à l'utilisation que vous avez faite du site internet ou à toute violation de quelque disposition légale qu'il soit ou des droits détenus par des tiers.
- L'asbl Registre AB met tout en œuvre pour que les informations communiquées sur le présent site soient en permanence correctes et actualisées et est tributaire de tiers pour ce qui est d'une partie des données de base. Pour cette raison, l'asbl Registre AB ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles erreurs, lacunes ou imprécisions observées, ni du fait que certaines informations seraient obsolètes.
- Sur requête simple introduite par toute personne pouvant attester de tout intérêt légal, les corrections ou compléments d'information seront, s'il échet, apportés dans les meilleurs délais.
- L'asbl Registre AB ne peut pas davantage être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, subis par l'utilisateur en raison de la consultation de ce site ou des liens qui y figurent. Pareils liens vers d'autres sources d'informations externes ne sont proposés qu'à titre informatif et n'impliquent aucune prise de position quant à leur contenu ou leur existence.
- Le site internet peut comporter des renvois (par exemple par le biais d'un lien hypertexte, d'un bandeau ou d'un bouton) vers d'autres sites qui traitent d'un aspect spécifique de ce site internet ou sont placés par des tiers. Cela ne signifie pas automatiquement que l'asbl Registre AB soit liée à ces autres sites ou à leurs propriétaires. Par conséquent, le respect de la législation en matière de protection de la vie privée

est une responsabilité qui incombe à ces tiers et non à l'asbl Registre AB. En outre, l'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable des contributions placées par des tiers. L'utilisation de ces dernières se fait toujours à ses propres risques.

 S'agissant du traitement des litiges relatifs au présent site web et d'éventuels litiges, seul le droit belge est d'application et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour en traiter.

6.2 Conditions d'utilisation de l'application en ligne

- Les conditions d'utilisation et la politique en matière de la protection de la vie privée qui s'appliquent au site internet valent également pour l'application en ligne. Afin d'obtenir un accès à l'application en ligne, l'utilisateur doit parcourir les procédures décrites dans le règlement Registre AB.
- L'asbl Registre AB peut faire traiter anonymement les données rassemblées dans le Registre AB par tout établissement de recherche scientifique en vue d'obtenir des résultats de recherche pouvant contribuer au soutien de la guidance d'exploitation.
- Vous avez le droit de vous adresser à l'asbl Registre AB et de demander quelles données vous concernant sont traitées par nos soins. Vous pouvez également nous demander de compléter, de corriger ou de supprimer les données qui vous concernent. L'asbl Registre AB répondra à votre demande dans les quatre semaines. Vous ne disposez toutefois que de droits réduits vous permettant d'adapter ou de supprimer vous-même les informations enregistrées, tel que décrit dans le règlement du 'Registre AB'.
- L'annulation ou la désactivation d'un utilisateur donne immédiatement lieu à l'interdiction de connexion au 'Registre AB' par l'utilisateur concerné.

La désactivation d'un producteur a pour conséquence que les fournisseurs ne peuvent plus effectuer d'enregistrements pour l'exploitation et que toute procuration échoit dès la désactivation.

- L'asbl Registre AB ne peut en aucun cas être tenue responsable de la qualité et/ou de l'exactitude des données fournies. L'asbl Registre AB n'a aucun contrôle et ne peut se porter garante de la qualité, de la sécurité ou de la légalité des informations proposées.
- Par ailleurs, l'asbl Registre AB ne peut pas garantir l'accès continu ou sécurisé à ces services.
 Le fonctionnement de l'application peut être affecté par l'action de différents facteurs qui échappent au contrôle de l'asbl Registre AB. Par conséquent, l'asbl Registre AB exclut dans les limites légales toutes

les garanties explicites ou implicites. Dans les limites légales, l'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable de la perte d'argent, de clients ou de réputation, ni de tout autre dommage spécifique, direct ou indirect découlant ou lié de quelque manière que ce soit à l'utilisation que vous faites de l'application et des services connexes.

6.3 Conditions d'utilisation du logo

Le nom 'Registre AB' et le logo associé bénéficient d'une protection légale et sont la propriété exclusive de l'asbl Registre AB. L'utilisation du nom et/ou du logo est interdite sans autorisation écrite de la part de l'asbl Registre AB. Toute infraction à cette disposition peut enfreindre aux droits intellectuels de l'asbl Registre AB et engendrer des dédommagements.

7 POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

- La présente déclaration relative à la protection de la vie privée précise entre autres les informations qui sont collectées sur ce site par l'asbl Registre AB, ainsi que les modalités d'utilisation et de sécurisation de ces données.
- En utilisant le Registre AB et les services connexes, vous acceptez explicitement que nous collections, utilisions, communiquions et conservions vos données personnelles, conformément aux dispositions de la présente politique en matière de protection de la vie privée, à nos conditions générales et à la convention standard applicable. L'asbl Registre AB se réserve le droit de modifier la politique relative à la protection de la vie privée si par exemple pour autant que cela soit légalement autorisé des données (personnelles) autres que celles énumérées dans la présente déclaration doivent être traitées.
- Aucune information personnelle n'est récoltée concernant les visiteurs du site internet qui ne le consultent que pour des raisons d'information concernant le Registre AB et ses services connexes ou concernant des sujets qui figurent sur le site internet. Il ne vous sera demandé d'entrer certaines données personnelles (prénom, nom, adresse électronique, adresse, code postal, localité, nom d'entreprise, numéro de téléphone etc.) qu'au cas où vous désirez participer au 'Registre AB', ce qui nécessite un enregistrement dans le système. Vous garantissez que les informations communiquées à l'asbl Registre AB vous appartiennent ou que vous disposez des autorisations nécessaires pour les utiliser et les communiquer à l'asbl Registre AB. L'asbl Registre AB peut suspendre ou interdire définitivement votre accès à la totalité ou à des parties de son site internet au cas où vous utilisez des coordonnées frauduleuses ou des coordonnées appartenant à des tiers sans leur autorisation.
- Vous acceptez que l'asbl Registre AB utilise vos données à caractère personnel pour vous permettre d'accéder à nos services et vous faire bénéficier du soutien à nos clients par courrier postal ou électronique ou par téléphone.
- Si les données vous concernant sont matériellement inexactes ou incomplètes ou qu'elles ne présentent plus de pertinence au regard des objectifs pour lesquels nous traitons vos données, vous pouvez nous demander la modification ou la suppression de ces données. Ces demandes seront

traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- Nous protégeons vos données en appliquant des mesures de sécurité techniques et administratives afin de circonscrire au maximum le risque de perte, d'usage abusif, d'accès non autorisé, de publication et de modification. Citons les pare-feu, le cryptage des données, les contrôles d'accès physiques et administratifs aux données et au serveur. Si vous estimez toutefois que votre compte a été utilisé abusivement, vous pouvez contacter l'asbl Registre AB.
- Nous ne conservons pas les données au-delà des délais autorisés par la loi et supprimons les données à caractère personnel lorsque ces dernières ne présentent plus aucune utilité pour servir les objectifs décrits ci-dessus.
- Belplume asbl se réserve le droit d'offrir un droit d'accès au 'Registre AB' aux organismes d'inspection et de certification pour la consultation des informations concernant les exploitations pour lesquelles elles sont chargées de l'inspection et de la certification de standards de qualité. L'organisme d'inspection et de certification est tenu à l'obligation de confidentialité en ce qui concerne ces informations.
- Lorsque vous faites usage de nos services, nos fournisseurs de service ou nous-mêmes pouvons installer des cookies (petits fichiers installés sur le disque de votre ordinateur ou de votre mobile) ou des balises web (images électroniques qui sont placées dans le code d'une page web). Nous utilisons ces cookies pour nous aider à vous identifier en tant qu'utilisateur, pour vous offrir un meilleur confort d'utilisation de ce site web, pour mesurer l'efficacité promotionnelle et pour assurer et promouvoir la confiance et la sécurité sur notre site web.
- L'asbl Registre AB ne vous enverra que les informations auxquelles vous avez souscrit sur nos sites internet, comme par exemple notre bulletin d'information. Vous ne recevrez pas de courriels vantant des intérêts commerciaux. Nous vous assurons que votre nom et votre adresse électronique ne seront pas utilisés à des fins commerciales et qu'ils ne seront pas transmis à d'autres instances.
- Dans le cadre du couplage à Sanitel-Med, vous reconnaissez que par l'utilisation de nos services, vous autorisez sans équivoque que les données que vous avez introduites ou celles introduites et vous concernant soient éventuellement échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med.

8 HELPDESK

N'hésitez pas à faire appel au helpdesk au cas où il vous reste des questions auxquelles vous n'avez pas trouvé réponse.

Registre AB asbl Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54 1030 Bruxelles Tél : 02 808 50 93

ANNEXES

- Annexe 1A : Explication des champs d'enregistrement pour les fournisseurs
- Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs
- Annexe 1C : Liste pays d'origine
- Annexe 2 : Définitions
- Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille participation volontaire

9

Annexe 4 : Formulaire de demande d'adhésion couvoir

Champ pour la saisie manuelle	Champ pour la saisie via Excel	Champ pour la saisie via les services web	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	Ceci est un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de <u>fichiers Excel ou des services web.</u> Ce code doit toujours être complété. En cas de modification d'un enregistrement, il faut impérativement utiliser à nouveau ce code et le précédent enregistrement est remplacé par l'enregistrement modifié.
Livraison à	DELIVERY_DATE	deliveryDate	Le jour de livraison de la médication. Le système refuse les dates ultérieures. <u>Pour l'utilisation d'Excel</u> : cette date doit être saisie au format jj/mm/aaaa. Pour l'utilisation des <u>services web</u> , le format doit être aaaa-mm-jj.

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	Le producteur chez lequel la médication a été livrée.
			Saisie manuelle : dans ce cas, il est possible de rechercher le numéro d'établissement (par ex. 44444444).
			Avec Excel ou les services web, il est uniquement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE4444444440301).
			Les couvoirs qui disposent de plusieurs poulaillers et de plusieurs numéros de
			troupeau doivent indiquer les numéros de troupeau corrects (par exemple
			BE4444444-0302 et BE4444444-0303.
			Si un enregistrement doit être réalisé pour un producteur français, il faut indiquer
			le numéro d'identification français du troupeau (numéro EDE), par exemple
			FR000AV00000.
Médicament	MEDICINE	medicine	Désignation du médicament concerné.
			Une liste de médicaments est conservée de manière sous-jacente, avec le code cti-
			ext (pour les médicaments belges) ou CIP (pour les médicaments français) par
			produit. Seuls les médicaments figurant sur cette liste peuvent être enregistrés.
			Cette liste peut être consultée via le site www.registreab.be ou via le portail des
			fournisseurs.

	Pour la saisie manuelle, il est possible de sélectionner le produit par son nom.
	Attention : un même produit peut figurer plusieurs fois dans la liste s'il existe en
	plusieurs conditionnements différents. Assurez-vous de choisir le conditionnement
	exact, ceci étant déterminant pour le calcul de la quantité totale de médicaments
	fournis dans l'exploitation.
	Avec Excel ou les services web, le médicament peut être enregistré sur la base du
	code cti-ext, CIP ou le code spécifique au cabinet. Dans ce dernier cas, vous devez
	définir le produit par mapping.
	Il n'est possible d'enregistrer des médicaments belges que pour des exploitations
	belges, et des médicaments français pour les exploitations françaises.

Quantité livrée	AMOUNT	amount	Pour les CV et les pharmaciens : le nombre d'emballages livrés.
			Pour les fabricants d'aliments composés : le nombre de kg de prémélange
			médicamenteux.
			Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux enregistrements
			effectués, cela permet de corriger les erreurs.
Espèce cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	Le type d'animal traité.
			Pour la saisie manuelle : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.
			Pour l'utilisation d'Excel ou des services web, le système prévoit les codes standard
			suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit
			alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.
			 AV1= poules pondeuses
			 AV2= poulets de chair
			 AV3= parentaux de pondeuses
			 AV4= parentaux de poulets de chair
			 AV5= élevage de parentaux de pondeuses
			 AV6= élevage de parentaux de poulets de chair
			 AV7= élevage de poules pondeuses
			o AV8= dinde

Indication	USE	use	La raison pour laquelle le traitement a été prescrit. Ce champ est facultatif.
d'utilisation			Pour la saisie manuelle : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.
			Pour l'utilisation d'Excel ou des services web, le système prévoit les codes standard
			suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit
			alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.
			 CB= colibacillose
			 ORT= infections ORT
			o CO= coryza
			 VC= choléra aviaire
			 VZ= rouget
			 BE= entérite bactérienne
			 NUE= entérite nécrosante et ulcéreuse
			 EN= entérococcose
			 AN= autre
Vétérinaire	PROVIDER	provider	Le vétérinaire ayant livré ou prescrit le médicament. Les CV ainsi que les fabricants
			d'aliments composés et les pharmaciens doivent entrer le nom du vétérinaire.
			Pour l'utilisation d'Excel ou des services web, le champ doit contenir le numéro
			d'ordre du vétérinaire (le préfixe 'F' ou 'N' inclus pour une personne morale).

Type de	DOCUMENT_TYPE	documentType	Le type de document utilisé pour le médicament fourni.
document			
			Saisie manuelle : les possibilités sont affichées dans un menu déroulant.
			Avec Excel ou les services web, les codes suivants sont prévus par défaut dans le
			système.
			 TVD = Document d'Administration et de Fourniture
			 VSP = Prescription
			 VSF = Prescription d'Aliments Médicamenteux
			• EVSF = Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux

Numéro de	DOCUMENT_NUMBER	documentNumber	Le numéro du document utilisé.
document			Par type de document, il y a ou non un format standard à respecter pour la
			numérotation :
			\circ Document d'Administration et de Fourniture (DAF) : pas de
			numérotation ni de format fixe.
			 Prescription (VSP) et Prescription d'Aliments Médicamenteux
			(VSF) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones ou 1
			pour les vétérinaires francophones), suivi du numéro d'ordre du
			vétérinaire (4 chiffres), suivi par 6 unités (numéro de suivi). Il s'agit
			d'un format fixe qu'il faut utiliser impérativement.
			 Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux (EVSF):
			même format que pour la prescription et la prescription d'aliments
			médicamenteux. Il faut ajouter un 'E' dans le numéro (son
			emplacement n'est pas encore défini par la loi, il peut donc être
			mis n'importe où dans le numéro de suivi).
Poulailler	STABLE	stable	Le poulailler dans lequel les animaux ont été mis en place.

Champ – saisie manuelle	Champ – saisie Excel	Champ - saisie Services web	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	Il s'agit d'un code unique que le couvoir doit attribuer à l'enregistrement d'un lot unique lors de l'utilisation de <u>fichiers Excel et des services web</u> . Ce code doit toujours être complété. Si un lot unique doit être modifié, il est possible de retravailler avec ce code, et les anciennes données du lot unique sont
Data da misa an		satllaData	écrasées par les données modifiées.
place	SEI_UP_DATE	seropoare	Dans les sept jours de la mise en place d'un lot unique, les données du lot doivent être saisies dans le Registre AB. <u>Avec Excel</u> : cette date doit être au format jj/mm/aaaa. <u>Avec les services web</u> : cette date doit être au format aaaa-mm-jj.

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	Le producteur chez lequel le lot unique a été mis en place.
			Saisie manuelle : il faut dans ce cas prévoir la possibilité de rechercher par numéro
			d'établissement (par ex. 4444444).
			Excel ou services web: prévoir uniquement la possibilité de communiquer sur la base
			du numéro de troupeau complet (par ex. BE4444444440301).
			Le numéro du poulailler doit toujours faire partie du numéro de troupeau. Lorsque
			des livraisons ont lieu dans les poulaillers 2 et 3, veuillez indiquer les numéros de
			troupeau BE44444444-0302 (pour le poulailler 2) et BE444444444-0303 (pour le
			poulailler 3).
Nombre	ANIMAL_AMOUNT	animalAmount	Le nombre d'animaux mis en place chez le producteur.
d'animaux mis en			
place			
Animal cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	Le type d'animal mis en place.
			Pour la saisie manuelle : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.
			Pour l'utilisation d'Excel ou des services web, le système prévoit les codes standard
			suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au couvoir. Il suffit
			alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.
			 AV1= poules pondeuses
			 AV2= poulets

			• AV3= parentaux de pondeuses
			 AV4= poulets de chair parentaux
			 AV5= élevage des parentaux de pondeuses
			 AV6= élevage de poulets de chair parentaux
			 AV7= élevage de poules pondeuses
			 AV8= dinde
Numéro de lot	LOT_NUMBER	lotNumber	Il s'agit du numéro de lot unique, le numéro d'identification du groupe d'animaux mis
			en place. Ce numéro est toujours composé de la même façon :
			numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) /
			date de mise en place (2017_03_14)
Age à la mise en	ANIMAL_AGE	animalAge	Il s'agit de l'âge du groupe d'animaux mis en place chez le producteur.
place			Saisie manuelle : les possibilités sont affichées par menu déroulant.
			Excel ou services web : les codes suivants sont prévus dans le système :
			 EGG = comme œuf
			 DAY OLD CHICK = comme poussin d'un jour
			 PULLET = poulette
Code satellite	SATELLITE_NUMBER	satelliteNumber	Il s'agit de l'identification du couvoir à l'aide de son code satellite.
			Ce champ ne doit être complété que par les couvoirs qui sont plusieurs à être
			rassemblés sous un même toit. Les couvoirs qui travaillent individuellement ne
			doivent pas le compléter.

Poulailler	STABLE_NUMBER	stableNumber	Le numéro du poulailler où les animaux sont mis en place, un nombre compris entre 1
			et 99.
Système de qualité d'origine	ORIGIN_QUALITY_SYSTEM	originQualitySystem	Ce champ est utilisé pour remplir le système de qualité d'origine. Les choix possibles sont les suivants : - Belplume - IKB - Autre
Pays d'origine	ORIGIN COUNTRY	originCountry	Le pays d'origine. Les valeurs possibles sont reprises à l'annexe 1C.
Exploitation d'origine	ORIGIN_STOCK_NUMBER	originStockNumber	Le numéro d'établissement de l'exploitation d'origine (XXXXXXX, par ex. 44444444). Ce champ est facultatif. S'il ne s'agit pas d'une exploitation possédant un certificat 'Belplume', il est également permis d'entrer le nom de la société.

9.3 Annexe 1C : Liste pays d'origine

code	description
AD	Andorre
AE	Émirats arabes unis
AF	Afghanistan
AG	Antigua-et-Barbuda
AI	Anguilla
AL	Albanie
AM	Arménie
AO	Angola
AQ	Antarctique
AR	Argentine
AS	Samoa américaine
AT	Autriche
AU	Australie
AW	Aruba
AZ	Azerbaïdjan
BA	Bosnie- Herzégovine
BB	Barbade
BD	Bangladesh
BE	Belgique
BF	Burkina Faso
BG	Bulgarie
ВН	Bahreïn
BI	Burundi
BJ	Bénin
BM	Bermudes
BN	Brunei
во	Bolivie
BR	Brésil
BS	Bahamas
BT	Bhoutan

BV	Île Bouvet
BW	Botswana
BY	Bélarus
BZ	Belize
СА	Canada
CC	Îles Cocos (Keeling)
CD	République démocratique du Congo
CF	République centrafricaine
CG	République du Congo
СН	Suisse
CI	Côte d'Ivoire
СК	Îles Cook
CL	Chili
СМ	Cameroun
CN	Chine
СО	Colombie
CR	Costa Rica
CU	Cuba
CV	Cap-Vert
CW	Curaçao
СХ	Île Christmas
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DJ	Djibouti
DK	Danemark
DM	Dominique
DO	République dominicaine

EC	Équateur
EE	Estonie
EG	Égypte
EH	République arabe sahraouie démocratique
ER	Érythrée
ES	Espagne
ET	Éthiopie
FI	Finlande
FJ	Fidji
FK	Îles Malouines (Falkland)
FM	États fédérés de Micronésie
FO	Îles Féroé
FR	France
GA	Gabon
GB	Royaume-Uni
GD	Grenade
GE	Géorgie
GF	Guyane française
GG	Guernesey
GH	Ghana
GI	Gibraltar
GL	Groenland
GM	Gambie
GN	Guinée
GP	Guadeloupe
GQ	Guinée équatoriale
GR	Grèce
GT	Guatemala
GU	Guam
GW	Guinée-Bissau

Algérie

DZ

GY	Guyana
нк	Hong-Kong
HN	Honduras
HR	Croatie
НТ	Haïti
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IM	Île de Man
IN	Inde
IQ	Irak
IR	Iran
IS	Islande
т	Italie
JE	Jersey
JM	Jamaïque
JO	Jordanie
JP	Japon
KE	Kenya
KG	Kirghizistan
КН	Cambodge
КІ	Kiribati
КМ	Comores
КР	Corée du Nord
KR	Corée du Sud
KW	Koweït
KY	Îles Caïmans
КΖ	Kazakhstan
LA	Laos
LB	Liban
LC	Sainte-Lucie
LI	Liechtenstein
L	

LK	Sri Lanka
LR	Libéria
LS	Lesotho
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
LY	Libye
МА	Maroc
MC	Monaco
MD	Moldavie
ME	Monténégro
MF	Saint-Martin
MG	Madagascar
МН	Îles Marshall
МК	Macédoine
ML	Mali
ММ	Myanmar
MN	Mongolie
МО	Масао
MP	Mariannes du Nord
MO	Martiniqua
MQ	Martinique
MR	Mauritanie
MS	Montserrat
MT	Malte
MU	Île Maurice
MV	Maldives
MW	Malawi
MX	Mexique
MY	Malaisie
MZ	Mozambique
NA	Namibie
NC	Nouvelle-Calédonie
NE	Niger

NF	Île Norfolk
NG	Nigeria
NI	Nicaragua
NL	Pays-Bas
NO	Norvège
NP	Népal
NR	Nauru
NU	Niue
NZ	Nouvelle-Zélande
ОМ	Oman
РА	Panama
PE	Pérou
PF	Polynésie française
PG	Papouasie-
	Nouvelle-Guinee
PH	Philippines
РК	Pakistan
PL	Pologne
РМ	Saint-Pierre-et- Miquelon
PR	Porto Rico
PS	Cisjordanie
PT	Portugal
PW	Palaos
PY	Paraguay
QA	Qatar
RE	Réunion (Île de la)
RO	Roumanie
RS	Serbie
RU	Russie
RW	Rwanda
SA	Arabie saoudite
SB	Îles Salomon
SC	Seychelles

SD	Soudan
SE	Suède
SG	Singapour
SH	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
SI	Slovénie
SJ	Svalbard
SK	Slovaquie
SL	Sierra Leone
SM	Saint-Marin
SN	Sénégal
SO	Somalie
SR	Suriname
SS	Soudan du Sud
SV	Salvador
SX	Saint-Martin
SY	Syrie
SZ	Swaziland
TD	Tchad
TG	Тодо
ТН	Thaïlande
TJ	Tadjikistan
ТК	Tokelau
TL	Timor-Leste
ТМ	Turkménistan
TN	Tunisie
ТО	Tonga

TR	Turquie
ТТ	Trinité-et-Tobago
TV	Tuvalu
TW	Taïwan
TZ	Tanzanie
UA	Ukraine
UG	Ouganda
US	États-Unis
UY	Uruguay
UZ	Ouzbékistan
VC	Saint-Vincent et les Grenadines
VE	Venezuela
VG	Îles Vierges britanniques
VI	Îles Vierges américaines
VN	Vietnam
VU	Vanuatu
WF	Îles Wallis-et- Futuna
WS	Samoa
ХК	Kosovo
YE	Yémen
ΥT	Mayotte
ZA	Afrique du Sud
ZM	Zambie
ZW	Zimbabwe
<u>Participant:</u>	Un utilisateur du 'Registre AB'. Il peut s'agir tant d'un fournisseur que d'un producteur.
---------------------------	--
Registre AB:	Un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage porcin belge, et par extension,
	dans l'élevage d'autres espèces animales.
<u>Registre AB asbl :</u>	Association sans but non lucratif ayant pour objectif de réduire l'utilisation des médicaments et en particulier des antibiotiques dans l'élevage des animaux dans le cadre d'une approche durable de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de contribuer à la réduction de la résistance aux antimicrobiens. Le siège social et le secrétariat sont établis
	Boulevard du Roi Albert II 35, boîte à 54

1030 Bruxelles

Numéro de TVA : BE 0689.903.689

NE:0470805831

www.registreab.be

Belplume asbl :Système de qualité belge pour la filière des poulets de chair et des poules
pondeuses.Info@belplume.be
www.belplume.be
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 51
1030 Bruxelles

<u>Producteur :</u> = responsable : personne physique, personne morale ou groupement de

personnes physiques et/ou morales, responsable de la gestion et de la réalisation d'activités agricoles dans une ou plusieurs unités de production.

Fournisseur :Un cabinet vétérinaire, un fabricant d'aliments composés ou un pharmacienqui fournit de la médication au troupeau.

<u>Couvoir :</u> Entreprise qui se consacre à la ponte et à l'éclosion d'œufs couvés et à la production de poussins d'un jour.

- Vétérinaire de guidanceLa personne physique, agréée conformément à l'article 4 de la loi du 28 aoûtd'exploitation :1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire, ou la personne morale
vétérinaire agréée, reconnue conformément au même article, avec laquelle
le responsable conclut un contrat conformément à l'article 37 de l'AR du 17
juin 2013 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges
intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers de
volailles et d'œufs à couver et relatif aux conditions d'autorisation pour les
établissements de volailles.
- <u>Rapport d'exploitation :</u> Un rapport d'analyse personnalisé mis à disposition des bénéficiaires par Belpork dans le 'Registre AB'. Le rapport d'analyse est le compte-rendu de l'utilisation d'antibiotiques par troupeau. L'utilisation d'antibiotiques est calculée sur la base des enregistrements introduits dans le 'Registre AB' pendant la période d'enregistrement précédente pour l'exploitation concernée.
- Portail desApplication en ligne pour les cabinets vétérinaires, les fabricants d'alimentsfournisseurs :composés et les pharmaciens. Cette application permet aux fournisseurs
d'introduire et de consulter des données.
- Portail desApplication en ligne pour les producteurs. Cette application permet auxproducteurs :producteurs de consulter leurs enregistrements et données, ainsi que leurs
rapports d'exploitation.

Application en ligne pour les couvoirs. Cette application permet au couvoir de

Portail des couvoirs : mettre en place des lots uniques et de consulter les données des lots.

- <u>Procuration :</u> Une procuration donne à un fournisseur accès à tous les rapports et à tous les enregistrements d'un producteur, y compris les enregistrements de fournisseurs autres que lui. Pour le vétérinaire de guidance d'exploitation, la procuration est automatique. Il existe également une procuration que le producteur peut donner à tout autre fournisseur, lui permettant d'accéder à toutes les données enregistrées de l'exploitation, et aux rapports d'exploitation.
- <u>Médication :</u> Terme global couvrant tous les produits antibactériens (PAB), les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques ainsi que l'(utilisation d')oxyde de zinc (ZnO).
- Date de verrouillageQuatre dates de verrouillage des données sont prévues : les 15 avril, 15des données :juillet, 15 octobre et 15 janvier. Une fois ces échéances passées, les
fournisseurs n'auront plus la possibilité d'apporter des modifications aux
enregistrements concernant le trimestre écoulé.
- <u>Statut du rapport :</u> Un rapport d'exploitation reçoit un statut vert ou rouge en fonction des médicaments utilisés dans l'exploitation. Un statut rouge est attribué aux exploitations qui se trouvent dans la zone rouge avec une ou plusieurs catégories animales. Les exploitations qui ne sont dans la zone rouge pour aucune catégorie animale bénéficient d'un statut vert. Vous trouverez de plus amples informations sur le rapport d'exploitation dans le Manuel 'Rapport périodique', qui peut être téléchargé sur le site www.registreab.be.
 - <u>Sanitel-Med :</u> Dans Sanitel-Med sont conservés l'ensemble des antibiotiques et antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc à usage vétérinaire prescrits, fournis et administrés. Depuis le 27 février 2007, la loi impose l'enregistrement dans Sanitel-Med pour les volailles (poulets et poules pondeuses), les porcs et les veaux de boucherie.

9.5 Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire



vzw Belplume asbl Koning Albert II-laan 35, bus 51 – Avenue du Roi Albert II 35, boîte 51 1030 Brussel – Bruxelles

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION PRODUCTEUR DE VOLAILLE (toutes les informations doivent obligatoirement être complétées)				
Nom de la société :	Nom :			
Données relatives à l'exploitation :				
Adresse :	Code postal + lieu :			
Tél :	Fax :			
N° de TVA :	Langue :			
E-mail :				
Données relatives au troupeau :				
Numéro de troupeau :				
Nombre de poulaillers :	<u>Numéros des poulaillers :</u>			
Type de volaille*:				
Vétérinaire de guidance d'exploitation :				

* élevage poules parentales Ponte/Chair – poules parentales Ponte/Chair – poussins de chair – élevage poules pondeuses – poules pondeuses

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de l'asbl Registre AB. Le participant en sera informé par courriel.

Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

La cotisation annuelle est perçue au début de chaque année calendrier. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en sont informés. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle.

Pour accord,	
Date :	mention obligatoire

Nom du participant : (mention obligatoire)

(signature) :

✓ AB Register

Belplume asbl Avenue Roi Albert II 35, boîte 51 1030 Bruxelles Tel. 02 616 05 79

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION COUVOIR			
(toutes les informations doivent obligatoirement être complétées)			
Nom d'entreprise:			
Responsable:			
<u>Coordonnées:</u>			
Adresse:	Code postal + lieu:		
Tél:	Fax:		
N° de TVA.:	Code lettré pour le satellite:		
E-mail:			
Toute communication relative au Registre AB sera envoyée à l'adresse e-mail susmentionnée.			

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de Belplume asbl. Le participant en sera informé par e-mail. Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

Pour accord,

Date:..... (mention obligatoire)

Nom-participant (mention obligatoire)

Signature :